



Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Cinquième Commission
Point 134 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

Rapport de la Cinquième Commission*

Rapporteur : M. Gert Auväärt (Estonie)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2015, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dixième session la question intitulée « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 3^e, 4^e, 8^e, 10^e à 12^e, 14^e à 21^e et 23^e séances, les 12, 13, 21 et 27 octobre, les 3, 4, 10, 17, 19 et 25 novembre et les 1^{er}, 8, 15, 16 et 23 décembre 2015. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. À la 3^e séance, le 12 octobre, le Secrétaire général et le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont fait des déclarations liminaires.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

* À sa 23^e séance, le 23 décembre 2015, la Cinquième Commission a examiné et adopté son projet de rapport, soumis par le Secrétariat au nom du Rapporteur, qui avait été distribué aux membres de la Commission sous la cote provisoire A/C.5/70/L.23 et est intégralement reproduit dans le présent document.

¹ A/C.5/70/SR.3, A/C.5/70/SR.4, A/C.5/70/SR.8, A/C.5/70/SR.10, A/C.5/70/SR.11, A/C.5/70/SR.12, A/C.5/70/SR.14, A/C.5/70/SR.15, A/C.5/70/SR.16, A/C.5/70/SR.17, A/C.5/70/SR.18, A/C.5/70/SR.19, A/C.5/70/SR.20, A/C.5/70/SR.21 et A/C.5/70/SR.23.



Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

Rapports du Secrétaire général²

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7)

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (A/70/16, chap. II.A)

Rapport du Secrétaire général sur la récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/80 (Chap. I)]

Neuvième rapport d'activité du Secrétaire général sur la mise en œuvre des projets financés par le Compte pour le développement (A/70/97)

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/86)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Étude de la gestion et de l'administration du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme » (A/70/68) et ses observations sur la question (A/70/68/Add.1)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Gestion des dossiers et des archives dans les organismes des Nations Unies » (A/70/280) et ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (A/70/280/Add.1)

Normes comptables internationales pour le secteur public

Huitième rapport d'étape sur la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies (A/70/329)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.2)

Pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses

Rapport du Secrétaire général sur le pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses (A/70/396)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.5)

² A/70/6 (Introduction), (Sect. 1), (Sect. 2) et Corr.1, (Sect. 3) et Corr.1, (Sect. 4), (Sect. 5) et Corr.1, (Sect. 6 et 7), (Sect. 8) et Corr.1, (Sect. 9 à 13), (Sect. 14) et Corr.1, (Sect.15 et 16), (Sect. 17) et Corr.1, (Sect. 18) et Corr.1, (Sect. 19 à 23), (Sect. 24) et Corr.1, (Sect. 25 à 27), (Sect. 28) et Corr.1 et 2, (Sect. 29), (Sect. 29A) et Corr.1, (Sect. 29B), (Sect. 29C) et Corr.1, (Sect. 29D et E), (Sect. 29F) et Corr.1, (Sect. 29G et H), (Sect. 30 à 36) et (Income Sect. 1 à 3).

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2016–2017

Note du Secrétaire général (A/70/349)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.9)

Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens

Note du Secrétaire général (A/70/403)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.20)

Informatique et communications à l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A/70/364 et Corr.1)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.18)

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/70/325)

Rapport du Secrétaire général présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/C.5/70/2)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.6)

Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

Rapport du Secrétaire général (A/70/565)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.30)

Prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans la résolution 69/292 de l'Assemblée générale, intitulée « Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale »

Rapport du Secrétaire général (A/70/543)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.25)

État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall

Rapport du Secrétaire général (A/70/363 et Corr.1)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.21)

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Deuxième rapport annuel du Secrétaire général (A/70/394 et Corr.1)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.8)

Prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

Rapport du Secrétaire général (A/70/589 et Corr.1)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.39)

Proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

Rapport du Secrétaire général (A/70/356)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.3)

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/C.5/70/3)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.4)

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième sessions ainsi qu'à sa vingt-troisième session extraordinaire

Rapport du Secrétaire général (A/70/562)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.28)

Centre du commerce international

Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme du Centre du commerce international pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/6 (Sect. 13)/Add.1/Rev.1)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.1)

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2015

Rapport du Secrétaire général (A/70/430)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.23)

Progiciel de gestion intégré

Septième rapport annuel du Secrétaire général (A/70/369 et Corr.1 et 2)

Quatrième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré (A/70/158)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.19)

Étude concernant les besoins en locaux à long terme des organismes des Nations Unies à New York pour la période 2015-2034

Rapport du Secrétaire général (A/70/398)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.22)

Cadre pour la mise en œuvre d'un dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A/70/323)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/436)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général (A/70/348 et Add.1 à 7 et Add.7/Corr.1)

Rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.10 à 17)

Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation

Rapport du Secrétaire général (A/70/603)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.35)

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

Rapport du Secrétaire général (A/C.5/70/19 et Corr.1)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.34)

5. Le tableau ci-après récapitule les recommandations de la Cinquième Commission pour chaque chapitre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Ces recommandations sont fondées sur les propositions du Secrétaire général, les recommandations correspondantes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les prévisions de dépenses révisées et les états des incidences sur le budget-programme présentés par le Secrétaire général, et les crédits à ouvrir pour donner effet aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session en cours.

Recommandations de la Cinquième Commission concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 : tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
A. Chapitres des dépenses		
<i>1. Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>		
Projet de budget-programme	119 707,7	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(427,6)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(4 454,3)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(177,8)	
Autres ajustements	(380,6)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/70/2 et A/70/7/Add.6)	246,0	
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(20,1)	

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Modalités de fonctionnement et conditions d'emploi en vigueur au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/544)	2 593,9	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	340,8	
Total partiel	117 428,0	
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences		
Projet de budget-programme	657 189,8	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(3 412,1)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(36 329,1)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(1 530,0)	
Autres ajustements	(2 463,6)	
Incidences financières :		
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième sessions ainsi qu'à sa vingt-troisième session extraordinaire (A/70/562 et A/70/7/Add.28)	3 354,6	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/C.5/70/4 et A/70/7/Add.24)	238,3	
Prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/70/589 et Corr.1 et A/70/7/Add.39)	-	
Droits des peuples autochtones (A/C.5/70/16 et A/70/7/Add.32)	-	
Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne (A/C.5/70/14 et A/70/7/Add.31)	-	
Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale (A/C.5/70/10 et A/70/7/Add.26)	565,5	
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(166,2)	
Incidences sur le budget-programme : Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	392,9	
Personnes atteintes d'albinisme (A/C.5/70/15 et A/70/7/Add.33)	-	
Prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans la résolution 69/292 de l'Assemblée générale, intitulée « Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	670,0	

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale » (A/70/543 et A/70/7/Add.25)		
Organisation de la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida de 2016 (A/C.5/70/20 et A/70/7/Add.40)	-	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	(387,9)	
Total partiel	618 122,2	
3. Affaires politiques		
Projet de budget-programme	1 243 967,4	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(165,1)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(3 586,1)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(269,8)	
Autres ajustements	(1 107,1)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(36,0)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	0,3	
Total partiel	1 238 803,6	
4. Désarmement		
Projet de budget-programme	25 241,4	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(94,8)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(816,7)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(41,0)	
Autres ajustements	(66,1)	
Incidences financières :		
Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale (A/C.5/70/10 et A/70/7/Add.26)	756,0	
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(5,3)	

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	(22,8)	
Total partiel	24 950,7	
5. Opérations de maintien de la paix		
Projet de budget-programme	116 119,9	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	322,0	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(6 108,3)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(541,0)	
Autres ajustements	(142,0)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(27,9)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	1,3	
Total partiel	109 624,0	
6. Utilisations pacifiques de l'espace		
Projet de budget-programme	8 125,7	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(37,0)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 100,1)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(8,5)	
Autres ajustements	(13,5)	
Incidences financières :		
Questions relatives aux activités menées au titre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en 2016 (A/C.5/70/11 et A/70/7/Add.27)	197,8	
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(1,9)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	(0,2)	
Total partiel	7 162,3	

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
7. Cour internationale de Justice		
Projet de budget-programme	52 723,4	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(181,0)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(5 884,1)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(81,4)	
Autres ajustements	(594,4)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(8,1)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	1,3	
Total partiel	45 975,7	
8. Affaires juridiques		
Projet de budget-programme	50 869,9	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(152,7)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(2 031,2)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(101,0)	
Autres ajustements	(96,8)	
Incidences financières :		
Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-septième session (A/C.5/70/13 et A/70/7/Add.36)	–	
Les océans et le droit de la mer (A/C.5/70/17 et A/70/7/Add.38)	378,4	2 (1 P-4 et 1 P-3)
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(13,5)	
Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens (A/70/403 et A/70/7/Add.20)	–	
Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone (A/70/565 et A/70/7/Add.30)	–	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	(7,2)	
Total partiel	48 845,9	

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
9. Affaires économiques et sociales		
Projet de budget-programme	175 806,7	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(14 405,0)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(3 880,8)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(358,8)	
Autres ajustements	(132,6)	
Incidences financières :		
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2015 (A/70/430 et A/70/7/Add.23)	1 275,1	4 [1 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)]
Prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/70/589 et Corr.1 et A/70/7/Add.39)	–	
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(48,6)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	(538,2)	
Total partiel	157 717,8	
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement		
Projet de budget-programme	11 260,9	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(66,8)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(203,8)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(10,8)	
Autres ajustements	(64,2)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(2,8)	
Total partiel	10 912,5	

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
<hr/>		
11. <i>Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique</i>		
Projet de budget-programme	17 372,6	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(93,3)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(358,6)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(17,2)	
Autres ajustements	(100,6)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(4,6)	
Total partiel	16 798,3	
<hr/>		
12. <i>Commerce et développement</i>		
Projet de budget-programme	145 004,5	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(27,3)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(9 586,1)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(385,8)	
Autres ajustements	188,7	
Incidences financières :		
Prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/70/589 et Corr.1 et A/70/7/Add.39)	-	
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(38,0)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	3,4	
Total partiel	135 159,4	
<hr/>		
13. <i>Centre du commerce international</i>		
Projet de budget-programme	39 527,2	

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(3 829,9)	
Total partiel	35 697,3	
<i>14. Environnement</i>		
Projet de budget-programme	46 395,4	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(5 320,9)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(3 556,4)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(24,6)	
Autres ajustements	(2 152,4)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(10,6)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	0,9	
Total partiel	35 331,4	
<i>15. Établissements humains</i>		
Projet de budget-programme	23 323,2	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(221,3)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(2 158,6)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(26,6)	
Autres ajustements	(104,9)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(6,2)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	1,2	
Total partiel	20 806,8	
<i>16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale</i>		
Projet de budget-programme	43 347,2	

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(376,4)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(5 850,7)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(49,1)	
Autres ajustements	(144,7)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(10,2)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	1,5	
Total partiel	36 917,6	
<i>17. ONU-Femmes</i>		
Projet de budget-programme	15 692,8	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(83,2)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(307,4)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(23,4)	
Autres ajustements	(17,9)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(4,5)	
Total partiel	15 256,4	
<i>18. Développement économique et social en Afrique</i>		
Projet de budget-programme	161 242,6	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(1 758,6)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(6 070,6)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(200,5)	
Autres ajustements	(776,1)	

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Incidences financières :		
État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall (A/70/363 et Corr.1, et A/70/7/Add.21)	1 253,3	
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(36,5)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	(3,3)	
Total partiel	153 650,3	
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique		
Projet de budget-programme	105 280,6	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(116,9)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(11 157,0)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(299,3)	
Autres ajustements	135,9	
Incidences financières :		
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2015 (A/70/430 et A/70/7/Add.23)	1 491,4	4 (1 D-1, 2 P-4 et 1 P-3)
Proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/70/356 et A/70/7/Add.3)	-	
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(27,6)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	(660,9)	
Total partiel	94 646,2	
20. Développement économique en Europe		
Projet de budget-programme	70 890,6	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(172,8)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(4 500,4)	

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(186,8)	
Autres ajustements	(1 142,4)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(18,7)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	1,4	
Total partiel	64 870,9	
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes		
Projet de budget-programme	115 003,5	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(79,0)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(9 509,1)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(331,3)	
Autres ajustements	239,5	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(27,6)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	3,7	
Total partiel	105 299,7	
22. Développement économique et social en Asie occidentale		
Projet de budget-programme	73 452,5	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(498,8)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(3 075,5)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(247,7)	
Autres ajustements	(240,6)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la	(20,5)	

		<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
		<i>Montant</i>
fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)		
Total partiel		69 369,4
23.	<i>Programme ordinaire de coopération technique</i>	
	Projet de budget-programme	60 160,4
	Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	191,0
	Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(3 331,8)
	Cinquième Commission :	
	Autres ajustements	(2 256,2)
Total partiel		54 763,4
24.	<i>Droits de l'homme</i>	
	Projet de budget-programme	198 739,6
	Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(1 105,6)
	Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(11 420,8)
	Cinquième Commission :	
	Taux de vacance de postes	(216,4)
	Autres ajustements	(1 187,8)
	Incidences financières :	
	Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième sessions ainsi qu'à sa vingt-troisième session extraordinaire (A/70/562 et A/70/7/Add.28)	7 665,4
	Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(39,4)
	Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	(860,1)
Total partiel		191 574,9
25.	<i>Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance</i>	
	Projet de budget-programme	90 958,0
	Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(12,0)
	Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(8 740,8)
	Cinquième Commission :	

2 P-3

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Taux de vacance de postes		
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(0,3)	
Total partiel	82 204,9	
26. Réfugiés de Palestine		
Projet de budget-programme	55 479,7	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(256,3)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(616,8)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(16,2)	
Autres ajustements	1 024,7	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(23,4)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	1,2	
Total partiel	55 592,9	
27. Aide humanitaire		
Projet de budget-programme	31 602,1	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(153,6)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(968,7)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(34,5)	
Autres ajustements	(36,1)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(7,1)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	0,2	
Total partiel	30 402,3	

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
28. Information		
Projet de budget-programme	206 460,4	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(3 668,0)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(8 230,0)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(598,9)	
Autres ajustements	(5 889,7)	
Incidences financières :		
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième sessions ainsi qu'à sa vingt-troisième session extraordinaire (A/70/562 et A/70/7/Add.28)	4,2	
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(55,5)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	(0,6)	
Total partiel	188 021,9	
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion		
Projet de budget-programme	23 358,6	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(38,3)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(409,1)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(43,0)	
Autres ajustements	(187,2)	
Incidences financières :		
Cadre pour la mise en œuvre d'un dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/70/323 et A/70/436)	-	
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(4,0)	
Total partiel	22 677,0	
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité		
Projet de budget-programme	36 808,9	

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(58,0)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 033,3)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(105,9)	
Autres ajustements	(557,8)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(10,4)	
Total partiel	35 043,5	
<i>29C. Bureau de la gestion des ressources humaines</i>		
Projet de budget-programme	73 926,2	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(111,8)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(2 224,6)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(137,9)	
Autres ajustements	(637,7)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(14,1)	
Total partiel	70 800,1	
<i>29D. Bureau des services centraux d'appui</i>		
Projet de budget-programme	185 539,2	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	46,9	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(6 807,9)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(448,0)	
Autres ajustements	(12 609,6)	
Incidences financières :		
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2015 (A/70/430 et A/70/7/Add.23)	281,6	

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Étude concernant les besoins en locaux à long terme des organismes des Nations Unies à New York pour la période 2015-2034 (A/70/398 et A/70/7/Add.22)	–	
Prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/70/589 et Corr.1 et A/70/7/Add.39)	–	
Les océans et le droit de la mer (A/C.5/70/17 et A/70/7/Add.38)	147,0	
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(20,3)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	(12,8)	
Total partiel	166 116,1	
<i>29E. Bureau de l'informatique et des communications</i>		
Projet de budget-programme	104 602,1	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(805,3)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(3 221,0)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(153,5)	
Autres ajustements	(1 945,2)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(15,5)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	0,2	
Total partiel	98 461,8	
<i>29F. Administration (Genève)</i>		
Projet de budget-programme	151 988,7	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	384,0	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(13 597,0)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(592,6)	
Autres ajustements	(3 515,7)	

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Incidences financières :		
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième sessions ainsi qu'à sa vingt-troisième session extraordinaire (A/70/562 et A/70/7/Add.28)	16,7	
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(26,0)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	0,6	
Total partiel	134 658,7	
29G. Administration (Vienne)		
Projet de budget-programme	40 461,4	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	108,1	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(6 598,6)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(111,8)	
Autres ajustements	(650,1)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(5,7)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	0,9	
Total partiel	33 204,2	
29H. Administration (Nairobi)		
Projet de budget-programme	32 638,6	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(26,7)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(4 171,9)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(76,3)	
Autres ajustements	(199,4)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et	(7,7)	

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
A/70/7/Add.4)		
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	0,7	
Total partiel	28 157,3	
30. Contrôle interne		
Projet de budget-programme	42 520,0	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(2 425,5)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 423,5)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(60,8)	
Autres ajustements	1 614,9	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(11,4)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	0,1	
Total partiel	40 213,8	
31. Activités administratives financées en commun		
Projet de budget-programme	12 090,0	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(191,1)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(462,9)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(22,6)	
Autres ajustements	34,8	
Total partiel	11 448,2	
32. Dépenses spéciales		
Projet de budget-programme	153 244,8	
Total partiel	153 244,8	
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien		
Projet de budget-programme	85 023,3	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(25 744,7)	

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(4 507,8)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(0,7)	
Autres ajustements	(2 499,2)	
Incidences financières :		
Proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/70/356 et A/70/7/Add.3)	–	
État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall (A/70/363 et Corr.1, et A/70/7/Add.21)	12 185,3	
Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/70/394 et Corr.1 et A/70/7/Add.8)	32 634,9	
Total partiel	97 091,1	
34. Sûreté et sécurité		
Projet de budget-programme	253 403,5	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	1 310,5	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(17 936,8)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(1 335,5)	
Autres ajustements	(1 095,7)	
Incidences financières :		
État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall (A/70/363 et Corr.1, et A/70/7/Add.21)	–	
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015 (A/C.5/70/3 et A/70/7/Add.4)	(51,7)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	1,1	
Total partiel	234 295,4	
35. Compte pour le développement		
Projet de budget-programme	28 398,8	
Total partiel	28 398,8	

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
36. Contributions du personnel		
Projet de budget-programme	508 558,4	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(365,8)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(21 672,3)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(1 944,5)	
Autres ajustements	(2 738,7)	
Incidences financières :		
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2015 (A/70/430 et A/70/7/Add.23)	303,6	
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième sessions ainsi qu'à sa vingt-troisième session extraordinaire (A/70/562 et A/70/7/Add.28)	62,0	
Étude concernant les besoins en locaux à long terme des organismes des Nations Unies à New York pour la période 2015-2034 (A/70/398 et A/70/7/Add.22)	-	
Cadre pour la mise en œuvre d'un dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/70/323 et A/70/436)	-	
Prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/70/589 et Corr.1 et A/70/7/Add.39)	-	
Les océans et le droit de la mer (A/C.5/70/17 et A/70/7/Add.38)	38,4	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	(164,2)	
Total partiel	482 076,9	
Total (chapitres des dépenses)	5 401 794,4	
B. Chapitres des recettes		
1. Recettes provenant des contributions du personnel		
Projet de budget-programme	513 224,4	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(328,5)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(22 007,1)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(1 975,1)	

	<i>Montant</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Autres ajustements	(2 738,7)	
Incidences financières :		
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2015 (A/70/430 et A/70/7/Add.23)	303,6	
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième sessions ainsi qu'à sa vingt-troisième session extraordinaire (A/70/562 et A/70/7/Add.28)	62,0	
Étude concernant les besoins en locaux à long terme des organismes des Nations Unies à New York pour la période 2015-2034 (A/70/398 et A/70/7/Add.22)	–	
Cadre pour la mise en œuvre d'un dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/70/323 et A/70/436)	–	
Prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/70/589 et Corr.1 et A/70/7/Add.39)	–	
Les océans et le droit de la mer (A/C.5/70/17 et A/70/7/Add.38)	38,4	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	(164,2)	
Total partiel	486 414,8	
2. <i>Recettes générales</i>		
Projet de budget-programme	41 226,7	
Total partiel	41 226,7	
3. <i>Services à l'intention du public</i>		
Projet de budget-programme	1 151,8	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(30,9)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	2 428,9	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	156,5	
Total partiel	3 706,3	
Total (chapitres des recettes)	531 347,8	

II. Examen de projets de résolution

A. Projet de résolution A/C.5/70/L.18

6. À sa 23^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 » (A/C.5/70/L.18), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la République dominicaine.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/70/L.18 sans le mettre aux voix (voir par. 43, projet de résolution I).

B. Projet de résolution A/C.5/70/L.19

8. À sa 23^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 » (A/C.5/70/L.19), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par les représentants de l'Australie, du Botswana, de la Finlande, de l'Inde, d'Israël, du Japon, du Maroc, du Paraguay, de la République dominicaine, du Rwanda, du Sri Lanka et de la Suisse. Au cours de ses débats, la Commission a examiné les questions énoncées ci-après.

Normes comptables internationales pour le secteur public

9. La Commission a examiné la question à ses 10^e et 23^e séances, le 27 octobre et le 23 décembre.

Pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses

10. La Commission a examiné la question à ses 14^e et 23^e séances, le 10 novembre et le 23 décembre.

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2016–2017

11. La Commission a examiné la question à ses 15^e et 23^e séances, le 17 novembre et le 23 décembre.

Subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens

12. La Commission a examiné la question à ses 17^e et 23^e séances, le 25 novembre et le 23 décembre.

Informatique et communications à l'Organisation des Nations Unies

13. La Commission a examiné la question à ses 15^e et 23^e séances, le 17 novembre et le 23 décembre.

**Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions
du personnel des Nations Unies**

14. La Commission a examiné la question à ses 14^e et 23^e séances, le 10 novembre et le 23 décembre.

**Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel
pour la Sierra Leone**

15. La Commission a examiné la question à ses 21^e et 23^e séances, les 16 et 23 décembre.

**Prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans la
résolution 69/292 de l'Assemblée générale, intitulée « Élaboration
d'un instrument international juridiquement contraignant
se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit
de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable
de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction
nationale »**

16. La Commission a examiné la question à ses 19^e et 23^e séances, les 8 et 23 décembre.

**État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage
de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba
et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment
l'Africa Hall**

17. La Commission a examiné la question à ses 18^e et 23^e séances, les 1^{er} et 23 décembre.

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

18. La Commission a examiné la question à ses 15^e et 23^e séances, le 17 novembre et le 23 décembre.

**Prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans le Programme
d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale
sur le financement du développement et dans le document final du Sommet
des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement
pour l'après-2015, intitulé « Transformer notre monde : le Programme
de développement durable à l'horizon 2030 »**

19. La Commission a examiné la question à ses 20^e et 23^e séances, les 15 et 23 décembre.

**Proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques
et de remplacement des équipements en fin de vie au siège
de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,
à Bangkok**

20. La Commission a examiné la question à ses 11^e et 23^e séances, le 3 novembre et le 23 décembre.

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015

21. La Commission a examiné la question à ses 14^e et 23^e séances, le 10 novembre et le 23 décembre.

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième sessions ainsi qu'à sa vingt-troisième session extraordinaire

22. La Commission a examiné la question à ses 21^e et 23^e séances, les 16 et 23 décembre.

Centre du commerce international

23. La Commission a examiné la question à ses 8^e et 23^e séances, le 21 octobre et le 23 décembre.

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2015

24. La Commission a examiné la question à ses 18^e et 23^e séances, les 1^{er} et 23 décembre.

Progiciel de gestion intégré (Umoja)

25. La Commission a examiné la question à ses 16^e et 23^e séances, le 19 novembre et le 23 décembre.

Étude concernant les besoins en locaux à long terme des organismes des Nations Unies à New York pour la période 2015-2034

26. La Commission a examiné la question à ses 18^e et 23^e séances, les 1^{er} et 23 décembre.

Cadre pour la mise en œuvre d'un dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

27. La Commission a examiné la question à ses 10^e et 23^e séances, le 27 octobre et le 23 décembre.

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

28. La Commission a examiné la question à ses 12^e, 18^e à 20^e et 23^e séances, le 4 novembre et les 1^{er}, 8, 15 et 23 décembre.

29. À la 23^e séance, le 23 décembre, le représentant de Cuba a proposé oralement un amendement à la section XX du projet de résolution intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité », projet pour lequel les consultations avaient été coordonnées par le

représentant de l'Australie, prévoyant d'ajouter les deux alinéas suivants au préambule et les deux paragraphes suivants au dispositif :

« *Rappelant* qu'elle ne s'est pas prononcée sur la notion de la responsabilité de protéger, sa portée, ses incidences ou la manière dont elle pourrait être appliquée,

Notant que les prévisions de dépenses relatives au groupe thématique I comprennent des descriptifs, des fonctions, des réalisations escomptées, des indicateurs de succès, des produits et d'autres informations concernant le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger,

Décide de supprimer toutes les références aux activités et produits se rapportant à la responsabilité de protéger qui figurent dans le cadre stratégique et les descriptifs s'y rapportant pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide;

Prie le Secrétaire général de publier un rectificatif à son rapport ».

30. À la même séance, les représentants du Nicaragua et de la République islamique d'Iran ont pris la parole pour manifester leur appui à l'amendement.

31. À la même séance également, les représentants du Luxembourg (au nom de l'Union européenne) et du Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) ont demandé un vote enregistré sur l'amendement et ont expliqué leur vote avant le vote.

32. Toujours à la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement par 76 voix contre 15, avec 55 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Bélarus, Cuba, Égypte³, Équateur, Îles Salomon, Iran (République islamique d'), Libye, Nicaragua, Pakistan, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Sierra Leone, Soudan, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Uruguay

³ Par la suite, la délégation de l'Égypte a indiqué qu'elle avait eu l'intention de s'abstenir.

Se sont abstenus :

Algérie, Afrique du Sud, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Colombie, Congo, Djibouti, Émirats arabes unis, Éthiopie, Fédération de Russie, Guinée, Guyana, Honduras, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Myanmar, Niger, Oman, Ouganda, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen, Zambie

33. On trouvera dans le tableau ci-après les montants approuvés par l'Assemblée générale au titre des missions politiques spéciales pour 2016.

Montants approuvés au titre des missions politiques spéciales pour 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général	
A.	Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar 1 127,2
B.	Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre 2 564,6
C.	Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide 2 183,7
D.	Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental 549,5
E.	Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité 624,9
F.	Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève 1 937,7
G.	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie 12 124,3
H.	Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud 1 412,7
I.	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen 6 730,1
J.	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel 3 746,3
K.	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs 4 401,3
Total partiel 37 402,3	
Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts	
A.	Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée 2 265,7
B.	Groupe d'experts sur le Libéria 170,6
C.	Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire 1 154,8
D.	Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo 1 270,2
E.	Groupe d'experts sur le Soudan 1 080,1
F.	Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée 2 599,7
G.	Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran 2 609,8
H.	Groupe d'experts sur la Libye 1 359,9
I.	Groupe d'experts sur la République centrafricaine 1 172,0
J.	Groupe d'experts sur le Yémen 3 017,3
K.	Groupe d'experts sur le Soudan du Sud 1 428,4

L.	Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	4 420,6
M.	Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	3 143,1
N.	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	8 723,7
O.	Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies	4 921,1
Total partiel		39 337,0
Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions		
A.	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	9 583,9
B.	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	19 919,9
C.	Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	93 486,6
D.	Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 022,7
E.	Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	4 958,2
F.	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 466,7
G.	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	7 105,5
H.	Mission d'appui des Nations Unies en Libye	41 181,5
Total partiel		187 725,0
	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	183 244,3
	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	119 543,8
Total partiel		302 788,1
Total		567 252,4

Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation

34. La Commission a examiné la question à ses 21^e et 23^e séances, les 16 et 23 décembre.

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

35. La Commission a examiné la question à ses 21^e et 23^e séances, le 16 et 23 décembre.

36. À sa 23^e séance, le 23 décembre, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/70/L.19 dans son ensemble, sans le mettre aux voix (voir par. 43, projet de résolution II).

C. Projet de résolution A/C.5/70/L.20

37. À sa 23^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 » (A/C.5/70/L.20).

38. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/70/L.20 sans le mettre aux voix (voir par. 43, projet de résolution III).

D. Projet de résolution A/C.5/70/L.21

39. À sa 23^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2016-2017 » (A/C.5/70/L.21).

40. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/70/L.21 sans le mettre aux voix (voir par. 43, projet de résolution IV).

E. Projet de résolution A/C.5/70/L.22

41. À sa 23^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2016-2017 » (A/C.5/70/L.22).

42. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/70/L.22 sans le mettre aux voix (voir par. 43, projet de résolution V).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

43. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987, la section VI de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990, ses résolutions 55/231 du 23 décembre 2000, 56/253 du 24 décembre 2001, 58/269 et 58/270 du 23 décembre 2003, la section XI de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004 et ses résolutions 60/283 du 7 juillet 2006, 61/263 du 4 avril 2007, 62/236 du 22 décembre 2007, 63/262 du 24 décembre 2008, 64/243 du 24 décembre 2009, 65/259 du 24 décembre 2010, 66/246 et 66/247 du 24 décembre 2011, 68/246 du 27 décembre 2013 et 69/262 et 69/264 du 29 décembre 2014,

Réaffirmant également les mandats respectifs, pour ce qui est de l'examen du projet de budget-programme, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité du programme et de la coordination,

Réaffirmant en outre qu'il lui incombe d'analyser en détail et d'approuver, par l'entremise de la Cinquième Commission, les tableaux d'effectifs et les ressources financières, ainsi que les politiques suivies en matière de ressources humaines,

Ayant examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017¹, le neuvième rapport d'activité du Secrétaire général sur la mise en œuvre des projets financés par le Compte pour le développement², le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit intitulé « Contrôle interne : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 »³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

Ayant également examiné les parties pertinentes de la section A du chapitre II du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-cinquième session⁵ et le chapitre I du rapport du Secrétaire général récapitulant les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et

¹ A/70/6 (Introduction), (Sect. 1), (Sect. 2) et Corr.1, (Sect. 3) et Corr.1, (Sect. 4), (Sect. 5) et Corr.1, (Sect. 6), (Sect. 7), (Sect. 8) et Corr.1, (Sect. 9 à 13), (Sect.14) et Corr.1, (Sect.15), (Sect. 16), (Sect. 17) et Corr.1, (Sect. 18) et Corr.1, (Sect. 19 à 23), (Sect. 24) et Corr.1, (Sect. 25 à 27), (Sect. 28) et Corr.1 et 2, (Sect. 29), (Sect. 29A) et Corr.1, (Sect. 29B), (Sect. 29C) et Corr.1, (Sect. 29D), (Sect. 29E), (Sect. 29F) et Corr.1, (Sect. 29G), (Sect. 29H), (Sect. 30 à 36) et (Income Sect. 1 à 3).

² A/70/97.

³ A/70/86.

⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dixième session, Supplément n° 7* (A/70/7).

⁵ *Ibid.*, *Supplément n° 16* (A/70/16).

les propositions visant à améliorer la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats⁶,

Ayant examiné en outre la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Étude de la gestion et de l'administration du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme »⁷, la note du Secrétaire général transmettant ses observations et recommandations sur ce rapport⁸, la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Gestion des dossiers et des archives dans les organismes des Nations Unies »⁹ et la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ce rapport¹⁰,

1. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et que c'est à cette commission qu'il revient d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant, pour que tous les programmes et toutes les activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience et que les politiques soient dûment appliquées;

2. *Réaffirme également* le rôle du Comité du programme et de la coordination, principal organe subsidiaire, relevant d'elle-même et du Conseil économique et social, chargé de la planification, de la programmation et de la coordination;

3. *Réaffirme en outre* l'article 153 de son Règlement intérieur;

4. Réaffirme le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation¹¹;

5. *Réaffirme également* le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹²;

6. *Souscrit aux* conclusions et recommandations que le Comité du programme et de la coordination a formulées dans les parties pertinentes de la section A du chapitre II de son rapport⁵;

7. *Souscrit également*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁴;

8. *Souligne* que tous les États Membres doivent s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans condition des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies;

9. *Réaffirme* les procédures et principes budgétaires arrêtés dans ses résolutions 41/213 et 42/211;

⁶ A/70/80, chap. I.

⁷ A/70/68.

⁸ A/70/68/Add.1.

⁹ A/70/280.

¹⁰ A/70/280/Add.1.

¹¹ ST/SGB/2000/8.

¹² ST/SGB/2013/4.

10. *Réaffirme également* qu'aucune modification ne peut être apportée aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires établies ou aux dispositions du règlement financier sans qu'elle l'ait préalablement examinée et approuvée, conformément aux procédures budgétaires établies;

11. *Réaffirme en outre* que les États Membres doivent être pleinement associés à l'élaboration du budget, depuis les premières étapes et tout au long du cycle;

12. *Souligne* qu'il importe qu'une information cohérente soit fournie aux États Membres en temps voulu afin qu'ils puissent se prononcer en connaissance de cause;

13. *Réaffirme* les priorités de l'Organisation pour l'exercice biennal 2016-2017, telles qu'énoncées dans sa résolution 69/264;

14. *Rappelle* ses résolutions 69/313 du 27 juillet 2015 et 70/1 du 25 septembre 2015 et prie le Secrétaire général de faire, durant la première partie de la reprise de sa soixante-dixième session, une proposition détaillée sur la façon dont le Secrétariat, notamment le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, les commissions régionales et le Compte de l'ONU pour le développement, entend mener de manière efficace et efficiente, dans le cadre du système des Nations Unies, les activités prescrites d'appui au Programme de développement durable à l'horizon 2030¹³ et au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement¹⁴;

15. *Réaffirme* que l'affectation des ressources doit être totalement conforme aux priorités établies dans le plan-programme biennal;

16. *Affirme* que des mesures doivent être prises pour améliorer l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation, afin que celle-ci puisse mener une action plus efficace dans les domaines politique, économique et social;

17. *Affirme également*, par ailleurs, que les efforts tendant à réaliser des économies et à utiliser les ressources de manière plus efficace doivent s'inscrire dans la durée et ne doivent pas faire obstacle à la mise en œuvre intégrale des programmes et activités prescrits;

18. *Rappelle* le paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif et réaffirme que, dans ses propositions budgétaires, le Secrétaire général doit prévoir des ressources suffisantes pour exécuter intégralement et de manière efficace et efficiente les activités prescrites;

19. *Rappelle également* les paragraphes 44 et 45 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de veiller à ce que le prochain projet de budget-programme soit établi sur la base de l'estimation préliminaire de l'enveloppe budgétaire globale présentée dans la résolution sur l'esquisse budgétaire;

20. *Rappelle en outre* le paragraphe 66 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'évaluer la totalité des ressources nécessaires à

¹³ Résolution 70/1.

¹⁴ Résolution 69/313, annexe.

l'exécution des programmes et des activités prescrits par elle et d'autres organes et de lui faire rapport à ce sujet dans son prochain projet de budget;

21. *Rappelle* le paragraphe 17 de sa résolution 64/243, constate que le Secrétaire général pratique la budgétisation par reconduction, c'est-à-dire que seuls les besoins nouveaux font l'objet d'une justification, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que des ressources supplémentaires ne soient pas demandées pour un projet nouveau sans que les moyens de le financer au moyen des ressources existantes aient été sérieusement étudiés;

22. *Souligne* que l'utilisation du fonds de réserve doit être strictement conforme aux dispositions du paragraphe 9 de l'annexe I de sa résolution 41/213 et à celles du paragraphe 3 de la section C de l'annexe de sa résolution 42/211;

23. *Engage* le Secrétaire général à continuer de tirer parti des possibilités qu'offrent les nouveaux systèmes et les nouvelles normes, tels que le progiciel de gestion intégré Umoja et les Normes comptables internationales pour le secteur public, lorsqu'il établira ses propositions budgétaires, afin d'améliorer la qualité et l'exactitude de l'information fournie aux États Membres;

24. *Réaffirme* les dispositions de la section IX de sa résolution 69/274 du 2 avril 2015 et demande qu'elles soient intégralement appliquées sans délai;

25. *Note* que le Secrétaire général a recours à des contrats de change à terme pour réduire l'exposition de l'Organisation aux fluctuations des taux de change et prie le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte, dans ses rapports sur l'exécution du budget, des achats à terme qui auront été réalisés, en précisant notamment le montant des achats de devises et le total des dépenses effectuées dans ces devises;

26. *Souscrit* à la proposition du Secrétaire général concernant la présentation des mesures des résultats et des produits et à la recommandation du Comité consultatif selon laquelle les résultats des périodes passées devront être indiqués dans les projets de budget-programme afin qu'il soit possible de faire des comparaisons et de dégager les tendances;

27. *Prie* le Secrétaire général de présenter, dans les prochains projets de budget-programme, un tableau équivalent au tableau 10 de l'introduction du projet de budget-programme pour chaque lieu d'affectation;

28. *Engage* le Secrétaire général à diffuser, à titre d'information supplémentaire, des tableaux budgétaires présentés sous forme de feuille de calcul, afin de faciliter l'analyse et l'examen des données;

29. *Prie* le Secrétaire général de soumettre ses rapports au Comité consultatif deux semaines au plus tard avant la date prévue pour l'examen de chaque question afin que le Comité puisse à son tour donner son avis à l'Assemblée générale deux semaines au plus tard avant la présentation officielle d'une question, exception faite des prévisions budgétaires révisées et des états des incidences sur le budget-programme établis comme suite aux décisions qu'elle aura prises durant la partie principale de sa session;

30. *Souligne* que la budgétisation axée sur les résultats et la gestion axée sur les résultats sont deux outils de gestion complémentaires et qu'une meilleure application de la budgétisation axée sur les résultats est propice à la fois à une

meilleure gestion et à un respect accru du principe de responsabilité au Secrétariat, et engage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce domaine;

31. *Réaffirme* que le taux de vacance de postes est un instrument de calcul budgétaire qui ne doit pas servir à réaliser des économies;

32. *Rappelle* les paragraphes 56 et 57 du rapport du Comité consultatif et décide d'appliquer, aux fins de l'établissement du budget de l'exercice biennal 2016-2017, des taux de vacance de 50 % pour les nouveaux postes d'agent des services généraux et de 6 % pour les postes d'agent des services généraux existants;

33. *Décide* que le tableau d'effectifs de l'exercice biennal 2016-2017 sera celui qui figure dans l'annexe de la présente résolution;

34. *Réaffirme* le paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, réaffirme également que le principe d'une répartition géographique équitable et d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans la composition du Secrétariat n'est pas en contradiction avec la règle selon laquelle la considération dominante, dans le recrutement du personnel, est la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, et prie le Secrétaire général de recruter les personnes appelées à occuper les postes approuvés dans le budget de l'exercice biennal 2016-2017 en cherchant à améliorer la représentation géographique et l'équilibre entre les hommes et les femmes au Secrétariat;

35. *Déplore* que les procédures de recrutement de l'Organisation soient si lentes et prie le Secrétaire général de pourvoir les postes vacants sans tarder, conformément à ses résolutions sur la question et aux dispositions régissant le recrutement à l'Organisation;

36. *Rappelle* le paragraphe 34 de sa résolution 67/255 du 12 avril 2013, déplore que le Bureau de la gestion des ressources humaines ait fixé une cible de 180 jours pour la durée de la procédure de recrutement, entre la date de parution d'un avis de vacance de poste et la date de sélection d'un candidat, pour tous les postes ayant fait l'objet d'un avis publié selon la procédure normale et prie le Secrétaire général de continuer à s'efforcer d'atteindre la cible de 120 jours;

37. *Prie* le Secrétaire général de ne pas proposer de gel de postes dans les prochains projets de budget-programme;

38. *Décide* de ne pas geler les postes qu'il est proposé de geler dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017¹, à savoir :

a) Deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) d'assistant (Statistiques) au chapitre 12 (Commerce et développement);

b) Un poste P-3 d'économiste au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique);

c) Un poste P-4 de chef de groupe au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique);

d) Un poste d'agent local d'assistant aux finances au chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique);

e) Un poste d'agent local d'assistant aux systèmes informatiques au chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique);

f) Un poste d'agent local d'assistant au chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique);

g) Un poste d'agent local d'assistant au chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes);

h) Un poste d'agent local d'assistant bibliothécaire au chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes);

i) Un poste P-4 d'informaticien systèmes au chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes);

j) Un poste d'agent local d'assistant (Statistiques) au chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale);

k) Un poste P-3 de fonctionnaire de l'information au chapitre 28 (Information);

l) Un poste P-5 de spécialiste des ressources humaines (Prospection) au chapitre 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines);

m) Un poste P-3 de coordonnateur des cours de langues, chapitre 29H [Administration (Nairobi)];

39. *Décide également* de supprimer, immédiatement ou à la date de début du gel proposé, les 67 autres postes dont le gel était proposé;

40. *Prend acte* du paragraphe 79 du rapport du Comité consultatif;

41. *Rappelle* le paragraphe 88 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'indiquer, lorsqu'il fait des propositions relatives à la dotation en effectifs, quelle serait leur incidence sur la structure hiérarchique de l'Organisation, afin que soit réglé le problème persistant de l'augmentation du nombre des postes de classe D-1 et de rang supérieur;

42. *Décide* de réduire de 5 % le montant des ressources demandées pour l'achat de fournitures et accessoires;

43. *Décide également* de réduire de 5 % le montant des autres dépenses de personnel;

44. *Décide en outre* de réduire de 5 % le montant des ressources demandées pour l'achat de mobilier et de matériel;

45. *Rappelle* le paragraphe 116 du rapport du Comité consultatif, réaffirme que le recours aux consultants externes doit être limité au strict minimum et qu'il ne faut faire appel à leurs services qu'en cas de nécessité, et souligne que l'Organisation doit mobiliser ses propres compétences internes pour les activités de base et les fonctions récurrentes devant être assurées à long terme;

46. *Décide* de réduire de 10 % le montant des ressources proposées pour les consultants, en plus des réductions recommandées par le Comité consultatif;

47. *Souligne* l'importance de la formation pour ce qui est d'améliorer la performance des fonctionnaires, et prie le Secrétaire général d'évaluer la contribution des programmes de formation à l'exécution des mandats de l'Organisation et à la réalisation de ses objectifs;

48. *Décide* de réduire de 5 % le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel, en plus des réductions déjà recommandées par le Comité consultatif, les voyages prévus aux chapitres 9, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 du projet de budget-programme n'étant pas touchés;

49. *Souligne* que tous les postes extrabudgétaires doivent être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire;

50. *Souligne également* que les ressources extrabudgétaires doivent être utilisées de manière conforme aux politiques, objectifs et activités de l'Organisation, et prie le Secrétaire général de donner dans son prochain projet de budget-programme des renseignements sur les incidences, sur le plan financier et sur celui des ressources humaines, de l'utilisation de ressources extrabudgétaires à l'Organisation;

Titre premier

Politiques, direction et coordination d'ensemble

Chapitre premier

Politiques, direction et coordination d'ensemble

51. *Souligne* qu'il importe que le principe de responsabilité soit plus strictement appliqué au sein de l'Organisation et que le Secrétaire général rende compte dans une plus grande mesure aux États Membres, notamment de l'efficacité et de l'efficience de la mise en œuvre des textes adoptés par les organes délibérants et de l'utilisation des ressources humaines et financières;

52. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, une proposition de révision des ressources allouées au Bureau de son président conforme aux procédures existantes;

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

53. *Rappelle* que ces trois dernières années, la Réunion des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées a tenu six séances réparties sur trois jours et décide que les futures réunions annuelles des États parties à la Convention bénéficieront de services de conférence pendant les trois journées entières;

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 3

Affaires politiques

54. *Invite* le Secrétaire général à envisager de présenter dans les futurs projets de budget des propositions visant à renforcer les capacités de prévention des conflits et de médiation;

55. *Rappelle* les dispositions du paragraphe 11 de la section IV de sa résolution 69/262 et se déclare très préoccupée qu'elles n'aient pas été appliquées;

56. *Approuve* le reclassement d'un poste de sous-secrétaire général, qui devient un poste de secrétaire général adjoint, au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine;

57. *Rappelle* le paragraphe II.16 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas approuver le reclassement de six postes d'agent de protection rapprochée (services de sécurité) au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient;

58. *Souligne* que le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions du Secrétariat doivent collaborer entre eux et prie le Secrétaire général de systématiser cette coopération afin d'éviter les chevauchements d'activités entre ces trois départements;

59. *Décide* de réduire de cinq pour cent les ressources destinées à l'achat de fournitures et d'accessoires et de mobilier et de matériel;

60. *Prie* le Secrétaire général de continuer à faire en sorte que les mécanismes de coordination des activités de lutte contre le terrorisme menées dans le système des Nations Unies ne fassent pas double emploi et que les modalités d'organisation et de gouvernance et les attributions du Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ne soient pas redondantes;

Chapitre 4

Désarmement

61. *Prie* le Secrétaire général de continuer à mettre à la disposition des centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement les ressources dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur mandat;

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix

62. *Prend note* du paragraphe II.54 du rapport du Comité consultatif;

63. *Prend note également* du paragraphe II.55 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas créer le poste de spécialiste des questions politiques (P-3) demandé pour l'Équipe d'analyse de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve;

64. *Prend note en outre* du paragraphe II.57 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas supprimer les sept postes (2 agents du Service mobile et 5 agents locaux);

65. *Prie* le Secrétaire général de prendre des mesures concrètes supplémentaires pour que les pays qui fournissent des contingents soient correctement représentés au Département des opérations de maintien de la paix et au

Département de l'appui aux missions, compte tenu de leur contribution aux activités de maintien de la paix des Nations Unies;

Titre III

Justice internationale et droit international

Chapitre 7

Cour internationale de Justice

66. *Rappelle* le paragraphe III.5 du rapport du Comité consultatif et décide de supprimer trois postes d'agent des services généraux (Autres classes), compte tenu de la mise en service du système de gestion électronique des documents;

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

67. *Prie* le Secrétaire général de s'employer plus activement à mobiliser des fonds pour l'exécution des mandats correspondant aux chapitres 10 et 11 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

68. *Engage* le Secrétaire général à faire en sorte que les dispositions nécessaires soient prises en ce qui concerne l'appui de l'Organisation aux petits États insulaires en développement, notamment pour ce qui est de la concrétisation des priorités de développement durable arrêtées dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)¹⁵ et définies dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, compte tenu des mandats découlant de l'adoption des Orientations de Samoa et du Programme 2030, et du fait que les petits États insulaires en développement sont un cas particulier du point de vue du développement durable, en raison des facteurs particuliers qui les rendent singulièrement vulnérables;

69. *Prend note* du paragraphe IV.8 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas approuver la création du poste P-4 proposé pour le sous-programme 3;

70. *Prend note également* du paragraphe IV.10 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas supprimer le poste P-5 de chef du Groupe des petits États insulaires en développement;

71. *Décide* que le Groupe des petits États insulaires en développement sera maintenu au Département des affaires économiques et sociales en tant qu'entité distincte chargée de la question du développement durable desdits États, au titre du sous-programme 3;

72. *Rappelle* les paragraphes IV.24 à IV.28 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de fournir, durant la première partie de la reprise de sa

¹⁵ Résolution 69/15, annexe.

soixante-dixième session, davantage d'informations détaillées sur la contribution qu'il est proposé que le Secrétariat apporte au système des coordonnateurs résidents;

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

73. *Rappelle* qu'étant donné la priorité accordée à la promotion d'une croissance économique et d'un développement durables, les besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement doivent faire l'objet d'une attention particulière, et prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il a entreprise pour répondre à leurs besoins dans ce domaine;

Chapitre 11

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

74. *Rappelle* que le développement de l'Afrique est de longue date une priorité de l'Organisation et réaffirme sa volonté de répondre aux besoins particuliers de ce continent;

Chapitre 12

Commerce et développement

75. *Décide* de créer un poste de statisticien hors classe (P-5), un poste de statisticien (P-4) et un poste de statisticien adjoint de 1^{re} classe (P-2);

Chapitre 14

Environnement

76. *Rappelle* que les postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires qui sont transformés en postes imputés sur le budget ordinaire sont soumis aux règles régissant la création de postes;

77. *Prend note* du paragraphe IV.118 du rapport du Comité consultatif et décide d'approuver la transformation des postes ci-après :

- a) Au titre du sous-programme 1 (Changements climatiques), deux P-4;
- b) Au titre du sous-programme 2 (Catastrophes et conflits), un P-4 et un P-3;
- c) Au titre du sous-programme 3 (Gestion des écosystèmes), deux P-4;
- d) Au titre du sous-programme 4 (Gouvernance environnementale), quatre P-4 et un P-3;
- e) Au titre du sous-programme 5 (Produits chimiques et déchets), un P-4 et un P-3;

f) Au titre du sous-programme 6 (Utilisation efficace des ressources et modes de consommation et de production durables), un P-4 et un P-3;

g) Au titre du sous-programme 7 (État de l'environnement), quatre P-4 et deux P-3;

Chapitre 16

Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

78. *Prie* le Secrétaire général de continuer à renforcer l'assistance technique fournie à l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest par l'intermédiaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime afin d'appuyer la mise en œuvre d'un plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest;

Titre V

Coopération régionale pour le développement

79. *Souligne* l'importance de la contribution qu'apportent les commissions régionales à l'exécution du programme de développement et des autres mandats qui découlent du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes;

Chapitre 19

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

80. *Rappelle* le paragraphe V.40 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas approuver les montants demandés au titre de la contribution de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique au financement du Groupe des services d'appui interorganisations;

Chapitre 20

Développement économique en Europe

81. *Prend note* du paragraphe V.54 du rapport du Comité consultatif et décide de supprimer un poste d'agent des services généraux vacant à la Commission économique pour l'Europe;

82. *Décide* de supprimer trois postes d'agent des services généraux (autres classes) relevant des sous-programmes 1, 2 et 6;

Chapitre 21

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

83. *Prend note* du paragraphe V.69 du rapport du Comité consultatif, constate que les réductions de crédits uniformes n'ont pas les mêmes conséquences pour les différents lieux d'affectation et décide d'augmenter de 9,9 % le montant des crédits prévus pour les voyages du personnel de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

Titre VI

Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 24

Droits de l'homme

84. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante et onzième session, pour examen et approbation, une proposition révisée concernant la restructuration de la présence du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans les régions;

Chapitre 25

Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

85. *Prie* le Secrétaire général de revoir le montant des ressources inscrites au budget ordinaire au vu de l'augmentation du budget administratif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;

Chapitre 26

Réfugiés de Palestine

86. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour que les mesures visant à renforcer les programmes de santé et d'éducation, notamment ceux en faveur des enfants ayant des besoins particuliers et des enfants handicapés, soient mises en œuvre en temps utile;

87. *Sait gré* à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de son précieux travail et s'inquiète des difficultés financières qu'il rencontre dans l'accomplissement d'une tâche pourtant essentielle;

88. *Rappelle* le paragraphe VI.58 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'examiner plus avant les modalités de financement de l'Office et de lui présenter les conclusions de cet examen lorsqu'il lui soumettra le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019;

89. *Décide* de créer un poste D-1 de directeur de la gestion de l'information, un poste P-5 de conseiller hors classe pour les relations avec le personnel et la communication interne, un poste P-4 d'enquêteur et deux postes P-3 de juriste;

Chapitre 27

Aide humanitaire

90. *Prend note* du paragraphe VI.76 du rapport du Comité consultatif;

Titre VII

Information

Chapitre 28

Information

91. *Engage* le Secrétaire général à instaurer une collaboration étroite avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, afin de promouvoir une image positive des activités de maintien de la paix de l'Organisation, et d'appuyer les composantes des missions chargées de l'information;

92. *Décide* de ne pas approuver les nouveaux postes demandés pour le Département de l'information;

93. *Décide également* de réduire de 5 % les ressources demandées pour les objets de dépenses autres que les postes;

94. *Décide en outre* de supprimer six postes qui, au 31 octobre 2015, étaient vacants depuis plus de deux ans;

Titre VIII

Services communs d'appui

95. *Prie* le Secrétaire général de réduire de 5 % le nombre total d'agents des services généraux dont les postes sont financés au titre du chapitre 29;

29C

Bureau de la gestion des ressources humaines

96. *Prend note* du paragraphe VIII.68 du rapport du Comité consultatif et décide de reclasser à P-5 l'emploi de temporaire P-4 de médecin spécialiste des maladies infectieuses relevant de la composante 4 (Services médicaux);

97. *Rappelle* le paragraphe 18 de sa résolution 68/265 du 9 avril 2014, constate avec préoccupation que le Secrétaire général n'a fourni, dans son projet de budget, ni estimation complète des ressources financières qui seront nécessaires au titre de la mobilité en 2016 et en 2017, ni explications à ce sujet, y compris en ce qui concerne les mutations géographiques supplémentaires qui seraient indispensables pour atteindre les objectifs stratégiques de mobilité, et demande

instamment au Secrétaire général de fournir les informations demandées dans son prochain rapport sur la mobilité, notamment des précisions sur le dépassement de crédit de 613 300 dollars enregistré au titre des consultants pour l'exercice biennal 2014-2015;

29D

Bureau des services centraux d'appui

98. *Rappelle* le paragraphe VIII.96 du rapport du Comité consultatif et décide de réduire de 10 979 200 dollars des États-Unis le montant des ressources demandées pour les services collectifs de distribution;

29E

Bureau de l'informatique et des communications

99. *Prend note* du paragraphe VIII.115 du rapport du Comité consultatif et décide de créer deux postes de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), l'un à la Section de la sécurité et de l'architecture mondiales, l'autre au Service de la gestion des solutions et des connaissances de la Division des services mondiaux;

100. *Prend note également* du paragraphe VIII.125 du rapport du Comité consultatif et décide de supprimer le poste de spécialiste des systèmes informatiques hors classe (P-5) au Service de la gestion de l'infrastructure;

29F

Administration (Genève)

101. *Prend note* du paragraphe VIII.145 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas approuver le reclassement à D-1 du poste de chef du Service des technologies de l'information et des communications (P-5);

102. *Prend note également* du paragraphe VIII.147 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas approuver le reclassement à P-4 du poste de chef du Groupe des transports, visas et voyages (P-3);

29H

Administration (Nairobi)

103. *Rappelle* le paragraphe 101 de sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997 et se félicite des mesures qu'a pris le Secrétaire général pour aligner les arrangements financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur ceux des autres bureaux administratifs analogues de l'Organisation;

Titre IX Contrôle interne

Chapitre 30 Contrôle interne

104. *Prend note* du paragraphe IX.28 du rapport du Comité consultatif;

Titre X Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 31 Activités administratives financées en commun

105. *Prie* le Secrétaire général de présenter, dans ses futurs projets de budget, dans chaque chapitre concerné, une brève explication de la formule de partage des coûts utilisée pour calculer la part des dépenses cofinancées devant être prise en charge par l'Organisation;

Commission de la fonction publique internationale

106. *Prend note* du paragraphe X.12 du rapport du Comité consultatif et décide d'ouvrir des crédits d'un montant de 558 800 dollars pour financer les voyages du personnel du secrétariat de la Commission de la fonction publique internationale;

Corps commun d'inspection

107. *Prie* le Secrétaire général d'examiner les possibilités d'hébergement en interne du site Web du Corps commun d'inspection et de lui faire rapport sur la question dans son prochain rapport sur la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications du Secrétariat;

Titre XI Dépenses d'équipement

Chapitre 33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

108. *Rappelle* le paragraphe XI.17 du rapport du Comité consultatif et décide d'affecter un montant de 550 000 dollars au financement de l'étude de faisabilité devant être effectuée à Nairobi, un montant de 50 800 dollars à la rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

et un montant de 400 000 dollars à la rénovation de la cafétéria et de la bibliothèque de la Commission économique pour l'Afrique;

109. *Prend note* du paragraphe XI.32 du rapport du Comité consultatif, décide de réduire de 3,5 millions de dollars le montant des ressources demandées et prie le Secrétaire général de modifier l'ordre de priorité des projets prévus au chapitre 33 à la rubrique Travaux de transformation et d'amélioration;

Titre XIII

Compte pour le développement

Chapitre 35

Compte pour le développement

110. *Rappelle* que lorsqu'il a été proposé de créer le Compte pour le développement, le Secrétaire général a indiqué, qu'il serait financé au moyen de montants économisés grâce à la réduction des dépenses ne se rapportant pas aux programmes et à des gains d'efficacité liés à la gestion;

Chapitre 3 des recettes

Services à l'intention du public

111. *Prend note* des paragraphes IS3.18 et IS3.19 du rapport du Comité consultatif;

112. *Rappelle* que l'Organisation des Nations Unies est une organisation intergouvernementale à but non lucratif.

Annexe

Tableau des effectifs pour l'exercice biennal 2016-2017

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
Vice-Secrétaire général	1
Secrétaire général adjoint	34
Sous-secrétaire général	30
D-2	112
D-1	292
P-5	863
P-4/3	2 915
P-2/1	521
Total partiel	4 768
Agents des services généraux et des catégories apparentées	
1 ^{re} classe	274
Autres classes	2 463
Total partiel	2 737
Autres catégories	
Agents du Service de sécurité	313
Agents locaux	1 948
Agents du Service mobile	110
Administrateurs recrutés sur le plan national	82
Agents des corps de métier	97
Total partiel	2 550
Total	10 055

Projet de résolution II

Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

L'Assemblée générale,

I

Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

Rappelant la section IV de sa résolution 60/283 du 7 juillet 2006, la section V de sa résolution 63/262 du 24 décembre 2008, sa résolution 64/243 du 24 décembre 2009, sa résolution 65/243 A et la section II.B de sa résolution 65/259 du 24 décembre 2010, la section I de sa résolution 66/232 B du 21 juin 2012, sa résolution 66/246 du 24 décembre 2011, la section IV de sa résolution 67/246 du 24 décembre 2012, sa résolution 68/246 du 27 décembre 2013, la section II de sa résolution 68/247 A du 27 décembre 2013 et la section I de sa résolution 69/262 du 29 décembre 2014,

Ayant examiné le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport²;

II

Pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses

Rappelant ses résolutions 60/246 du 23 décembre 2005, la section III de sa résolution 60/283, sa résolution 64/243, la section III de sa résolution 64/260 du 29 mars 2010, le paragraphe 115 de sa résolution 66/246 et la section I de sa résolution 66/258 du 9 avril 2012 et sa résolution 68/246,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁴;

¹ A/70/329.

² A/70/7/Add.2.

³ A/70/396.

⁴ A/70/7/Add.5.

III

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2016-2017

Ayant examiné la note du Secrétaire général⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁶,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁵;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁶;
3. *Approuve* l'octroi à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, pour l'exercice biennal 2016-2017, d'une subvention de 584 600 dollars (avant actualisation des coûts) qui sera prélevée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, les crédits correspondants ayant déjà été prévus au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour ledit exercice;

IV

Subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens

Rappelant la section I de sa résolution 68/247 B du 9 avril 2014 et la section I de sa résolution 69/274 A du 2 avril 2015,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁸,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁷;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁸;
3. *Réaffirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux des Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens;
4. *Autorise* le Secrétaire général, à titre exceptionnel, à contracter des engagements d'un montant ne dépassant pas 12,1 millions de dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement de la composante internationale des Chambres extraordinaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et le prie de lui présenter dans son prochain rapport des informations sur les engagements qu'il aura contractés;

⁵ A/70/349.

⁶ A/70/7/Add.9.

⁷ A/70/403.

⁸ A/70/7/Add.20.

5. *Engage* tous les États Membres à verser des contributions volontaires pour la composante internationale et la composante nationale des Chambres extraordinaires et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires supplémentaires, notamment en trouvant de nouveaux donateurs, pour financer les futures activités des Chambres extraordinaires;

V

Informatique et communications à l'Organisation des Nations Unies

Rappelant la section II de sa résolution 60/283, ses résolutions 63/262, 63/269 du 7 avril 2009 et 64/243, la section XVII de sa résolution 65/259, sa résolution 66/246, la section I de sa résolution 67/254 A du 12 avril 2013, la section XV de sa résolution 67/247 A et la section II de sa résolution 69/262,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁰,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁹;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport¹⁰;
3. *Souligne* que l'informatique et les communications sont importantes pour ce qui est de répondre aux besoins croissants de l'Organisation et jouent un rôle déterminant dans les initiatives de transformation des modes de fonctionnement au niveau mondial et d'harmonisation des services fournis dans tous les lieux d'affectation et toutes les missions;
4. *Souligne également* que l'informatique et les communications sont importantes pour ce qui est de renforcer le contrôle et l'application du principe de responsabilité, ainsi que de rendre disponibles en temps utile davantage d'informations exactes facilitant la prise de décisions, et engage le Bureau de l'informatique et des communications du Secrétariat à poursuivre les efforts qu'il déploie sur ce plan;
5. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre des volets de la stratégie Informatique et communications, souligne qu'il importe que la stratégie soit intégralement mise en œuvre, en temps utile, à l'échelle de l'Organisation, et prie le Secrétaire général de lui fournir, dans son prochain rapport d'étape, des informations actualisées portant, entre autres, sur la mise en œuvre, le calendrier d'exécution, les objectifs, les données de référence et les produits devant être livrés, afin qu'il soit possible d'évaluer les résultats, sur les gains qualitatifs et quantitatifs, et les mécanismes de gestion et d'atténuation des risques et sur les mesures prises pour défragmenter les activités;
6. *S'inquiète* que le rapport ne contienne pas suffisamment d'informations et de données d'analyse concernant les ressources dont disposent les missions dans le domaine de l'informatique et des communications et prie le Secrétaire général de procéder à une évaluation globale des technologies de l'information et des

⁹ A/70/364 et Corr.1.

¹⁰ A/70/7/Add.18.

communications, comme elle le lui a demandé à la section II de sa résolution 69/262, en tenant compte des observations et recommandations du Comité consultatif, et de lui soumettre dans son prochain rapport d'étape un budget indicatif contenant des projections sur cinq ans des ressources à prévoir au titre de l'informatique et des communications pour l'ensemble du Secrétariat;

7. *Prie* le Secrétaire général de continuer à favoriser la coordination et la collaboration à l'Organisation, et souligne que la stratégie Informatique et communications ne pourra donner les résultats escomptés dans les délais prévus qu'avec l'appui et l'adhésion sans faille de la direction et la participation étroite et constante de toutes les parties prenantes, sachant que tous les besoins opérationnels doivent être satisfaits;

8. *Prie également* le Secrétaire général de prendre à titre prioritaire des initiatives dynamiques pour que toutes les entités du Secrétariat se conforment aux dispositions de la section II de sa résolution 69/262, et notamment fassent rapport au Directeur général de l'informatique sur toutes les questions relatives aux activités touchant l'informatique et les communications, notamment la gestion des ressources, les normes, la sécurité, les dispositifs, et les politiques et directives, et prie en outre le Secrétaire général de tenir les États Membres régulièrement informés des progrès accomplis et de communiquer des renseignements sur la question dans son prochain rapport d'étape;

9. *Accueille* avec satisfaction l'information actualisée concernant la mise en œuvre du plan de sécurisation informatique en 10 points et souligne qu'il faut qu'une politique de sécurité commune, prévoyant des capacités accrues pour la reprise après sinistre, soit pleinement appliquée partout au Secrétariat, y compris dans toutes les entités chargées du maintien de la paix;

10. *Rappelle* le paragraphe 9 de la section II de sa résolution 69/262 et le paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif et, à ce sujet, prie le Secrétaire général de continuer de s'employer à remédier au cloisonnement des activités touchant l'informatique et les communications partout au Secrétariat et dans tous les lieux d'affectation et toutes les missions;

11. *Rappelle également* le paragraphe 11 de la section II de sa résolution 69/262 et prie à nouveau le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, d'inviter les chefs de secrétariat à envisager les possibilités d'harmonisation des services dans le domaine de l'informatique et des communications et de mutualiser ces services, ainsi que les dépenses correspondantes, selon qu'il conviendra, en particulier dans les bureaux hors siège, et de lui rendre compte à ce sujet dans ses prochains rapports;

12. *Souligne* qu'il importe de veiller à ce que les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie soient disponibles en interne et prie le Secrétaire général de continuer à s'y employer;

VI

Budget de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rappelant la section VII de sa résolution 68/247 A et sa résolution 69/113 du 10 décembre 2014,

Ayant examiné le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur le budget de la Caisse¹¹, le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte¹² et le rapport correspondant du Comité consultatif¹³,

1. *Prend acte* du rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies¹¹ et du rapport du Secrétaire général¹²;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport¹³, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

3. *Accepte* le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la Caisse pour l'année terminée le 31 décembre 2014¹⁴;

4. *Approuve* les recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport et prie le Comité mixte de faire en sorte qu'elles soient toutes intégralement appliquées dans les meilleurs délais;

5. *Se félicite* des progrès accomplis par la Caisse dans la mise en service du système intégré d'administration des pensions et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées à ce sujet dans le prochain rapport du Comité mixte;

6. *Note avec préoccupation* que certains nouveaux bénéficiaires et retraités de la Caisse sont payés en retard, souligne que le Comité mixte doit faire le nécessaire pour que la Caisse règle les problèmes qui causent ces retards, et prie le Comité mixte de lui présenter des informations actualisées à ce sujet dans son prochain rapport;

7. *Prie* le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, d'inviter les chefs des organisations affiliées à la Caisse à accélérer le traitement de l'information pour les nouveaux bénéficiaires et les retraités;

8. *Rappelle* le paragraphe 42 du rapport du Comité consultatif et engage la Caisse à tenir compte des enseignements tirés de l'expérience, en particulier en ce qui concerne l'augmentation des coûts et les retards, lorsqu'elle déterminera ses futurs besoins informatiques;

9. *Rappelle également* le paragraphe 37 du rapport du Comité consultatif, souligne qu'il importe que la Caisse ait une politique globale de lutte contre la fraude, couvrant notamment la Division de la gestion des investissements, et prie le Comité mixte de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport;

10. *Prie à nouveau* le Secrétaire général de faire figurer, dans les prochains rapports sur les investissements de la Caisse, des informations sur la façon dont son représentant s'est acquitté de ses fonctions;

¹¹ A/70/325.

¹² A/C.5/70/2.

¹³ A/70/7/Add.6.

¹⁴ A/70/325, annexe VI.

11. *Réaffirme* que, selon l'article 19 des Statuts de la Caisse, la responsabilité fiduciaire relative à l'investissement des avoirs de la Caisse revient au Secrétaire général, à qui incombent les décisions en la matière;

12. *Souligne* que toute mesure susceptible d'empêcher la Caisse de s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires et risquant de compromettre sa viabilité à long terme doit être évitée;

13. *Rappelle* le paragraphe 35 du rapport du Comité consultatif, souligne qu'il importe que la Caisse atteigne l'objectif d'un taux de rendement annuel réel de 3,5 % sur le long terme et, à cet égard, prie le Secrétaire général de tout faire pour améliorer les résultats des investissements de la Caisse et de lui rendre compte à ce sujet dans les futurs rapports sur ces investissements;

14. *Prie* le Secrétaire général, à qui incombe la responsabilité fiduciaire relative à l'investissement des avoirs de la Caisse, de continuer de diversifier les investissements en les répartissant entre les marchés des pays développés et ceux des pays émergents et des pays en développement, pour autant qu'une telle diversification réponde aux intérêts des participants et des bénéficiaires, et le prie également de veiller à ce que la décision d'investir dans tel ou tel pays soit prise avec prudence, compte pleinement tenu des quatre grands critères applicables aux investissements, à savoir la sécurité, la rentabilité, la liquidité et la convertibilité, et de la volatilité des marchés;

15. *Rappelle* le paragraphe 29 de sa résolution 69/113 et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les dépenses afférentes aux honoraires des conseillers externes, et de lui rendre compte à ce sujet dans ses prochains rapports;

16. *Invite* le Comité mixte, agissant en consultation avec le Comité des commissaires aux comptes, à prendre des dispositions pour que le Comité mixte puisse examiner, à sa session annuelle, la version finale du rapport financier et des états financiers vérifiés établis par le Comité des commissaires aux comptes au sujet de la Caisse;

17. *Rappelle* le paragraphe 46 du rapport du Comité consultatif, souligne que le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la Caisse doit lui être présenté, séparément, comme les rapports concernant les autres entités des Nations Unies, et décide que ledit rapport sera annexé à celui de la Caisse;

18. *Décide* qu'elle continuera d'examiner le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la Caisse en même temps que celui du Comité mixte;

19. *Décide* de créer les 14 postes énumérés dans le tableau ci-dessous :

<i>Unité administrative</i>	<i>Poste</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Catégorie/classe</i>
Administration			
Programme de travail			
Opérations (New York)	Spécialiste des prestations	1	P-3
	Assistant (prestations)	2	G(AC) – au 1 ^{er} janvier 2016
	Assistant (prestations)	3	G(AC) – au 1 ^{er} janvier 2017

<i>Unité administrative</i>	<i>Poste</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Catégorie/classe</i>
Opérations (Genève)	Chef du Service de la communication et de la liaison avec la clientèle	1	P-5
	Spécialiste des prestations	1	P-4
	Spécialiste des questions financières	1	P-3
Services financiers	Assistant (opérations de caisse)	1	G(AC)
Section du contrôle des risques et des services juridiques	Juriste (New York)	1	P-3
	Assistant juridique (Genève)	1	G(AC)
Service des systèmes d'information	Spécialiste de la gestion des données	1	P-3
	Spécialiste de la sécurité informatique	1	P-3
Total		14	

20. *Approuve* les reclassements énumérés dans le tableau ci-dessous :

<i>Unité administrative</i>	<i>Poste</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Catégorie/classe</i>
Programme de travail			
Services financiers	Directeur financier adjoint	1	P-4 à P-5
Section du contrôle des risques et des services juridiques	Juriste hors classe	1	P-5 à P-4
Investissements			
Bureau du Représentant du Secrétaire général	Assistant administratif principal	1	G(AC) à G(1°C)
Section des opérations et des systèmes d'information	Comptable adjoint de 1 ^{re} classe	1	G(AC) à P-2
Total		4	

21. *Rappelle* le paragraphe 49 du rapport du Comité consultatif, prend note des explications complémentaires que le Secrétaire général a fournies au sujet des questions qui y sont soulevées, et décide que 64,4 % de la part de l'ONU et des fonds et programmes des Nations Unies dans les dépenses d'administration et d'audit de la Caisse seront imputés sur le budget-programme;

22. *Approuve*, au titre du budget de la Caisse pour l'exercice biennal 2014-2015, des prévisions révisées d'un montant de 176 550 800 dollars;

23. *Approuve également* des dépenses directement imputables à la Caisse d'un montant net total de 157 213 000 dollars pour l'exercice biennal 2016-2017;

24. *Approuve en outre* un montant de 21 865 300 dollars pour la part du budget de la Caisse pour l'exercice biennal 2016-2017 revenant à l'ONU et aux fonds et programmes des Nations Unies, dont 14 081 300 dollars imputés sur le budget ordinaire et 7 784 000 dollars sur les budgets des fonds et programmes;

25. *Approuve* une augmentation de 246 000 dollars de la part du budget du secrétariat central de la Caisse prise en charge par l'ONU, au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, à imputer sur le Fonds de réserve;

26. *Autorise* le Comité mixte à ajouter un montant maximum 225 000 dollars aux contributions volontaires versées au Fonds de secours pour l'exercice biennal 2016-2017;

27. *Rappelle* le paragraphe 20 de sa résolution 69/113 et prie le Comité mixte de l'informer du résultat de la révision du mémorandum d'accord entre le Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat et la Caisse dans le prochain rapport qu'il lui présentera;

VII

Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

Rappelant sa résolution 58/284 du 8 avril 2004, la section VII de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, la section II de sa résolution 59/294 du 22 juin 2005, la section XII de sa résolution 65/259, la section IX de sa résolution 66/247 du 24 décembre 2011 et la section I de sa résolution 67/246,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁶,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁵;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport¹⁶;
3. *Autorise* le Secrétaire général à contracter des engagements de dépense d'un montant maximum de 2 438 500 dollars pour compléter, à titre de soudure, les contributions volontaires disponibles pour le financement du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et prie le Secrétaire général de lui présenter des informations sur les engagements qu'il aura contractés durant la partie principale de sa soixante et onzième session;
4. *Affirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux du Tribunal spécial résiduel;
5. *Engage* tous les États Membres à verser des contributions volontaires pour le financement du Tribunal spécial résiduel;

¹⁵ A/70/565.

¹⁶ A/70/7/Add.30.

VIII

Prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans la résolution 69/292 de l'Assemblée générale, intitulée « Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale »

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁸,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁷;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport¹⁸;
3. *Approuve* l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 670 000 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, à imputer sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2016-2017;

IX

État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall

Rappelant sa résolution 56/270 du 27 mars 2002, la section IX de sa résolution 62/238 du 22 décembre 2007, la section I de sa résolution 63/263 du 24 décembre 2008, sa résolution 64/243, la section III de sa résolution 65/259, la section VII de sa résolution 66/247, la section II de sa résolution 67/246, la section III de sa résolution 68/247 A et la section V de sa résolution 69/262,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁰,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁹;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport²⁰;
3. *Se félicite* que le Gouvernement éthiopien continue de se mobiliser, en tant que pays hôte, pour faciliter la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba;

¹⁷ A/70/543.

¹⁸ A/70/7/Add.25.

¹⁹ A/70/363 et Corr.1.

²⁰ A/70/7/Add.21.

4. *Attend avec intérêt* de recevoir des informations à jour sur les résultats de l'évaluation indépendante du projet dans le prochain rapport sur l'état d'avancement des travaux;
5. *Réaffirme* le paragraphe 5 de la section V de sa résolution 69/262 et prie de nouveau le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de parvenir sans tarder à une solution pour régler la question de la gestion des litiges éventuels et de faire le point de la situation dans son prochain rapport d'étape;
6. *Engage* le Secrétaire général à continuer de faire appel aux moyens et aux savoirs locaux aux fins de l'exécution du projet;
7. *Engage également* le Secrétaire général à suivre l'exécution de la stratégie de gestion souple de l'espace de travail et de fournir des informations à ce sujet dans son prochain rapport d'étape;
8. *Approuve* le cahier des charges du projet, le calendrier d'exécution et les prévisions de dépenses d'un montant ne devant pas dépasser 56,9 millions de dollars pour la totalité du projet;
9. *Prie* le Secrétaire général de consigner dans son rapport annuel sur les projets de construction à la Commission des informations sur les progrès accomplis dans la rénovation de l'Africa Hall;
10. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et le respect de la transparence et du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints dans les limites du budget;
11. *Se dit gravement préoccupée* par le retard pris dans le recrutement du chef de projet et de l'assistant administratif et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les procédures de recrutement soient menées à bien dans les meilleurs délais;
12. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour limiter les risques et suivre de près le projet de rénovation de l'Africa Hall afin d'éviter tout nouveau retard;
13. *Souligne* que le Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion du Secrétariat devrait prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience;
14. *Prie* le Secrétaire général d'informer les États Membres, par l'intermédiaire du Bureau des services centraux d'appui, de l'état d'avancement des projets de construction;
15. *Souligne* qu'il importe de mettre en place un dispositif indépendant et intégré d'assurance de projet pour la rénovation de l'Africa Hall;
16. *Prie* le Secrétaire général de préciser davantage les fonctions et les responsabilités du mécanisme de contrôle interne et du comité des parties prenantes afin que les modalités de travail soient clairement définies, et de lui rendre compte dans son prochain rapport d'étape;

17. *Rappelle* le paragraphe 46 du rapport du Comité consultatif et encourage le Secrétaire général à créer un conseil consultatif indépendant et impartial, composé de membres qui soient à la fois largement représentatifs sur le plan géographique et dotés des qualifications voulues;

18. *Souligne* qu'il faut que le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat continue d'exercer son contrôle sur les projets de construction menés à la Commission, en particulier la rénovation de l'Africa Hall, et de faire figurer chaque année dans son rapport d'activité des informations sur ses principales constatations;

19. *Souligne également* que la réserve pour imprévus approuvée pour les projets de construction a pour but de permettre de faire face à des dépassements de coûts imprévus pendant la phase d'exécution, insiste sur le fait que le montant estimatif des imprévus devrait être calculé en fonction des risques associés aux différentes phases du projet et demande que ce montant soit séparé du coût de base du projet à des fins de présentation uniquement;

20. *Rappelle* le paragraphe 52 du rapport du Comité consultatif et décide que les montants des fonds de réserve non utilisés peuvent être reportés d'une année sur l'autre et réaffectés à mesure que de nouveaux risques apparaissent et que d'autres disparaissent, conformément aux meilleures pratiques du secteur, et que tous les montants inutilisés des fonds de réserve seront restitués aux États Membres une fois le projet terminé;

21. *Prie* le Secrétaire général de lui fournir, dans son prochain rapport d'étape, des renseignements détaillés sur la gestion de la réserve pour imprévus;

22. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de chercher à obtenir des contributions volontaires pour la rénovation de l'Africa Hall et de donner des informations à ce sujet dans ses prochains rapports;

23. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui présenter, dans son prochain rapport d'étape, une étude actualisée concernant la création du centre des visiteurs, qui repose notamment sur des objectifs clairement établis, d'y indiquer le montant total des prévisions de dépenses pour la phase de démarrage et le début des travaux et pour la phase suivante, ainsi que les dépenses par composante, y compris des renseignements sur l'analyse de l'exposition permanente, le montant annuel estimatif des dépenses opérationnelles et les activités génératrices de revenus, et les avantages directs et indirects pour l'Organisation et le public, et d'y faire figurer un plan de concrétisation de ces avantages;

24. *Approuve* la création au 1^{er} juillet 2016 de six emplois de temporaire (1 P-4, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents locaux) pour l'équipe de gestion du projet, ainsi que d'un emploi de temporaire (P-3) pour l'appui au projet, au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;

25. *Approuve également* l'inscription d'un montant de 13 438 600 dollars au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, soit 1 253 300 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) et 12 185 300 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), au taux initial;

26. *Approuve en outre* l'ouverture, au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, des crédits correspondant aux montants proposés pour les chapitres visés au paragraphe 25 ci-dessus;

27. *Autorise* le Secrétaire général à ouvrir un compte pluriannuel des travaux de construction en cours aux fins des dépenses du projet de rénovation de l'Africa Hall;

X

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Rappelant la partie XI de sa résolution 64/243, la section VII de sa résolution 66/247, la section V de sa résolution 68/247 A et les sections III et VII de sa résolution 69/262,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève²¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif²²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²¹;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport²²;
3. *Se réjouit* que le Gouvernement suisse continue d'apporter son soutien au projet de construction à Genève;
4. *Approuve* le cahier des charges, le calendrier d'exécution du plan stratégique patrimonial et le montant estimatif des dépenses qui ne doit pas dépasser 836 500 000 francs suisses pour la période allant de 2014 à 2023 et, par conséquent, autorise le commencement des travaux prévus au titre des phases de rénovation et de construction;
5. *Rappelle* le paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toute modification susceptible d'avoir une incidence sur le cahier des charges du plan stratégique patrimonial lui soit soumise pour examen et décision;
6. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et le respect de la transparence et du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints dans les limites du budget;
7. *Prend acte* de la création du Conseil consultatif, qu'elle encourage à poursuivre ses travaux, et prie le Secrétaire général de lui présenter, dans son prochain rapport d'étape, des informations plus détaillées sur les attributions, la composition, les compétences techniques et les mécanismes de prise de décisions, ainsi que sur les modalités de fonctionnement, y compris les fonctions et responsabilités du Comité directeur et du Conseil consultatif dans le dispositif global de gouvernance;

²¹ A/70/394 et Corr.1.

²² A/70/7/Add.8.

8. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain rapport d'étape, des informations sur la façon dont les recommandations et observations du Conseil consultatif sont prises en compte dans la gestion du projet dans son ensemble et dans la structure de contrôle stratégique;

9. *Insiste* sur le fait que le Conseil consultatif doit être indépendant et impartial, et composé de membres qui soient à la fois largement représentatifs sur le plan géographique et dotés des qualifications voulues;

10. *Souligne* qu'il importe de mettre en place un dispositif indépendant et intégré d'assurance de projet pour le plan stratégique patrimonial;

11. *Rappelle* le paragraphe 17 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de fournir, dans son prochain rapport d'étape, des informations détaillées sur le rôle joué par le cabinet de gestion des risques en matière d'assurance indépendante du projet;

12. *Rappelle également* le paragraphe 20 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de veiller à ce que la sélection des prestataires de services externes se fasse dans le strict respect de toutes les règles et procédures régissant les achats de l'Organisation et à ce que le recours à ces services soit suivi de près par les mécanismes de contrôle et de suivi;

13. *Considère* que l'optimisation de l'espace est l'un des principaux objectifs du plan stratégique patrimonial et prie le Secrétaire général d'appliquer des stratégies de gestion souple de l'espace de travail en tenant compte des observations et des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et des dispositions de la section VII de sa résolution 69/274A et de faire figurer, dans son prochain rapport d'étape, des informations détaillées sur les mesures concrètes qu'il aura prises à cet égard;

14. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que l'application de stratégies de gestion souple de l'espace de travail au Palais des Nations tienne compte des caractéristiques physiques et de la nécessité de conserver le patrimoine, ainsi que des initiatives qui visent à transformer les modes de fonctionnement de manière économique;

15. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à rassembler des données sur l'occupation des bâtiments sur tout le site du Palais des Nations en vue d'accroître le nombre d'espaces de travail qui seront créés au-delà des 700 déjà prévus, notamment en fixant des objectifs d'optimisation de l'espace, et de lui présenter les mesures concrètes prises à cet égard dans son prochain rapport d'étape;

16. *Prie en outre* le Secrétaire général de faire tout son possible pour éviter que le budget augmente, en appliquant de saines pratiques de gestion de projet, et de veiller à ce que la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial soit achevée sans dépassement du budget et dans les délais prévus;

17. *Souligne* que la réserve pour imprévus approuvée pour les projets de construction a pour but de permettre de faire face à des dépassements de coûts imprévus pendant la phase d'exécution, insiste sur le fait que le montant estimatif des imprévus devrait être calculé en fonction des risques associés aux différentes phases du projet et demande que ce montant soit séparé du coût de base du projet à des fins de présentation uniquement;

18. *Rappelle* le paragraphe 51 du rapport du Comité consultatif et décide que les montants des fonds de réserve non utilisés peuvent être reportés d'une année sur l'autre et réaffectés à mesure que de nouveaux risques apparaissent et que d'autres disparaissent, conformément aux meilleures pratiques du secteur, et que tous les montants inutilisés des fonds de réserve seront restitués aux États Membres une fois le projet terminé;

19. *Accueille avec satisfaction* les prêts proposés par le Gouvernement suisse et décide que le projet sera en partie financé par un prêt à taux zéro consenti par le pays hôte, et autorise le Secrétaire général à déposer une demande de prêt pour un montant de 400 millions de francs suisses;

20. *Décide* que durant la partie principale de sa soixante et onzième session, elle reprendra l'examen des modalités de mise en recouvrement des contributions destinées au plan stratégique patrimonial et étudiera la question de la monnaie qui servira au calcul des crédits à ouvrir et des montants à mettre en recouvrement, et prie le Secrétaire général de fournir des informations à jour détaillées sur ces questions;

21. *Décide également* de revenir sur la création d'un compte spécial pluriannuel pour le plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa soixante et onzième session;

22. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain rapport d'étape, des informations détaillées sur les éventuelles mesures qui pourraient être prises pour que les montants en devises détenus par l'Organisation ne soient pas soumis à des taux d'intérêt négatifs;

23. *Décide* d'ouvrir un crédit additionnel de 32 634 900 dollars, soit 33 091 800 francs suisses, pour 2016, au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;

24. *Autorise* le Secrétaire général à ouvrir un compte pluriannuel des travaux de construction en cours aux fins des dépenses du plan stratégique patrimonial pour 2014-2016;

25. *Approuve* la politique de dons décrite dans le rapport du Secrétaire général, sous réserve des observations que le Comité consultatif a formulées aux paragraphes 35 et 36 de son rapport;

26. *Réaffirme* qu'il importe de prendre en compte différents mécanismes de financement dans le dispositif de financement global du projet en vue de réduire le montant devant être mis en recouvrement auprès des États Membres et prie le Secrétaire général de fournir, dans son prochain rapport d'étape, des informations détaillées sur ce qu'il faudra faire pour trouver d'autres sources de revenus, notamment pour ce qui est de valoriser le patrimoine foncier appartenant à ou occupé par l'Office des Nations Unies à Genève, y compris, mais sans s'y limiter, les terrains qui sont actuellement occupés par le Club international de tennis, la Fondation de l'École internationale de Genève et le Parc des Feuillantines;

27. *Remercie* les États Membres d'avoir versé des contributions volontaires pour financer le plan stratégique patrimonial et prie le Secrétaire général de continuer à les solliciter activement, dans le plein respect des règles et règlements de l'Organisation, pour qu'ils versent des contributions volontaires et des

contributions en nature, et de continuer également à chercher à obtenir des dons d'entités privées, afin de réduire le montant devant être mis en recouvrement auprès des États Membres;

28. *Demande* au Secrétaire général de continuer à envisager la possibilité d'inviter d'autres entités des Nations Unies à installer leurs bureaux au Palais des Nations une fois que celui-ci aura été rénové, et de lui rendre compte, dans son prochain rapport d'étape, des résultats auxquels il sera parvenu;

29. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 18 de la section III de sa résolution 69/262;

30. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 19 de la section III de sa résolution 69/262 et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les mesures voulues soient prises, pendant l'exécution du plan stratégique patrimonial, pour éliminer les obstacles d'ordre physique, technique ou touchant les communications que rencontrent les personnes handicapées, en tenant compte des résolutions qu'elle a adoptées et dans le strict respect des dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées²³, et de la tenir informée dans ses prochains rapports annuels;

XI

Prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²⁴ et le rapport correspondant du Comité consultatif²⁵,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²⁴;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport²⁵;
3. *Autorise* le Secrétaire général à contracter des engagements d'un montant ne dépassant pas 7 547 300 dollars pour la première année de l'exercice biennal 2016-2017 pour financer l'application des décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement²⁶ et le Programme de développement durable à l'horizon 2030²⁷;

²³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2515, n° 44910.

²⁴ A/70/589 et Corr.1.

²⁵ A/70/7/Add.39.

²⁶ Résolution 69/313, annexe.

²⁷ Résolution 70/1.

XII**Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok**

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok²⁸ et le rapport correspondant du Comité consultatif²⁹,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²⁸;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport²⁹;
3. *Prend note avec satisfaction* des efforts que continue de déployer le Gouvernement thaïlandais, en sa qualité de pays hôte, pour faciliter les travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok;
4. *Note avec préoccupation* qu'à la Commission, les risques de séisme continuent de poser des problèmes de santé et de sécurité, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, et, à cet égard, prie celui-ci de lui présenter, dans son prochain rapport, un calendrier d'exécution du projet qui permettra de s'attaquer à ces problèmes dans les meilleurs délais;
5. *Rappelle* les paragraphes 10, 14 et 15 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'actualiser sa proposition et l'estimation des dépenses pour l'exécution des travaux par étapes ou en une seule fois, en envisageant, d'une part, la possibilité de ne régler que la question des risques sismiques et, d'autre part, la possibilité de procéder aussi à la rénovation des bâtiments, au remplacement des équipements en fin de vie et à d'autres travaux, de manière à ce que le mode d'exécution le plus économique et le plus efficient puisse être choisi;
6. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain rapport, des informations détaillées sur les effets que les travaux de construction auront sur les revenus locatifs que perçoit la Commission, sur l'application de stratégies de gestion souple de l'espace de travail et sur les normes parasismiques en vigueur dans le pays hôte;
7. *Prie également* le Secrétaire général de fournir, dans son prochain rapport, des informations précises au sujet des éventuelles mesures à prendre pour éliminer les obstacles d'ordre physique, technique ou touchant les communications que rencontrent les personnes handicapées à la Commission, dans le strict respect des dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées²³;
8. *Rappelle* le paragraphe 17 du rapport du Comité consultatif, regrette qu'il n'ait pas été demandé en premier lieu et dès le début au pays hôte de mettre à disposition des locaux transitoires et prie le Secrétaire général de collaborer d'urgence et en permanence avec lui;

²⁸ A/70/356.

²⁹ A/70/7/Add.3.

9. *Rappelle également* le paragraphe 29 du rapport du Comité consultatif et, à cet égard, engage le Secrétaire général à chercher à obtenir des contributions volontaires et à la tenir informée dans son prochain rapport;

10. *Souligne* qu'il importe de veiller à ce que les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie soient disponibles en interne et prie le Secrétaire général de lui rendre compte de cette question dans son prochain rapport;

11. *Souligne également* qu'il importe que les relations entre le Secrétariat, à New York, et la Commission, à Bangkok, soient placées sous le signe de la communication, de l'interaction et de la coordination, dans le cadre de relations hiérarchiques clairement définies;

12. *Prie* le Secrétaire général de prendre en compte, par l'intermédiaire du Bureau des services centraux d'appui, les enseignements et les pratiques optimales dégagés des précédents projets de construction et de rénovation, notamment de tirer parti de l'expérience et du savoir-faire acquis lors de l'exécution d'autres grands projets d'équipement;

13. *Autorise* le Secrétaire général à contracter des engagements d'un montant ne dépassant pas 400 000 dollars pour des dépenses relatives aux activités liées à l'application du paragraphe 5 de la présente résolution et le prie de lui présenter des informations à ce sujet dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017;

14. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter une proposition révisée qu'elle examinera durant la partie principale de sa soixante et onzième session;

XIII

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015

Ayant examiné l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 de son Règlement intérieur³⁰ et le rapport correspondant du Comité consultatif³¹,

1. *Rappelle* sa résolution 70/244 du 23 décembre 2005;
2. *Prend acte* de l'état présenté par le Secrétaire général³⁰;
3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³¹;

XIV

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième sessions, ainsi qu'à sa vingt-troisième session extraordinaire

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³² et le rapport correspondant du Comité consultatif³³,

³⁰ A/C.5/70/3.

³¹ A/70/7/Add.4.

³² A/70/562.

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³²;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³³;
3. *Approuve* la création de deux postes (P-3) au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, à compter du 1^{er} janvier 2016;
4. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit additionnel, d'un montant de 11 040 900 dollars, dont 3 354 600 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 7 665 400 dollars au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme), 4 200 dollars au titre du chapitre 28 (Information) et 16 700 dollars au titre du chapitre 29F, [Administration (Genève)] du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;
5. *Approuve en outre* l'inscription d'un montant de 62 000 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

XV

Centre du commerce international

Ayant examiné le projet de budget-programme du Centre du commerce international pour l'exercice biennal 2016-2017³⁴ et le rapport correspondant du Comité consultatif³⁵,

1. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³⁵;
2. *Décide* d'approuver le montant de 35 697 300 dollars (la part de l'Organisation des Nations Unies équivalant à 50 % de 72 394 100 francs suisses au taux de change de 1,014 franc suisse pour 1 dollar) demandé au chapitre 13 (Centre du commerce international) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;

XVI

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2015 (21 juillet 2014-23 juillet 2015)

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³⁶ et le rapport correspondant du Comité consultatif³⁷,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³⁶;

³³ A/70/7/Add.28.

³⁴ A/70/6 (Sect.13) et A/70/6 (Sect.13)/Add.1/Rev.1.

³⁵ A/70/7/Add.1.

³⁶ A/70/430.

³⁷ A/70/7/Add.23.

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³⁷;

3. *Approuve* la création de quatre postes [1 D-1 et 1 P-3 au titre du sous-programme 9 (Énergie), 1 P-4 au titre du sous-programme 1 (Politique macroéconomique et développement partagé) et 1 P-4 au titre du sous-programme 2 (Commerce et investissement)] du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et prie le Secrétaire général de pourvoir ces postes, sous réserve de la recommandation que le Comité du programme et de la coordination formulera en 2016 au sujet du nouveau sous-programme 9;

4. *Approuve* également la création de quatre postes temporaires [1 P-4, 2 P-3 et 1 agent des services généraux (autres classes)] au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, à compter du 1^{er} janvier 2016;

5. *Approuve en outre* le transfert d'un poste P-5, de deux postes P-4, d'un poste P-2 et de quatre postes d'agent local du sous-programme 4 (Environnement et développement) au sous-programme 9 (Énergie) du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et prie le Secrétaire général de pourvoir ces postes, sous réserve de la recommandation que le Comité du programme et de la coordination formulera en 2016 au sujet du nouveau sous-programme 9;

6. *Approuve* le transfert des montants affectés aux autres objets de dépense (52 000 dollars) du sous-programme 4 (Environnement et développement) au sous-programme 9 (Énergie) du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, soit 14 000 dollars au titre des services de consultants, 24 000 dollars au titre des groupes spéciaux d'experts, 8 000 dollars au titre des voyages et 6 000 dollars au titre des travaux d'impression exécutés à l'extérieur;

7. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit de 3 048 100 dollars (1 491 400 dollars découlant de la résolution 2015/30 du Conseil économique et social en date du 22 juillet 2015 et 1 556 700 dollars découlant de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social en date du 22 juillet 2015), soit 1 275 100 dollars au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), 1 491 400 dollars au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et 281 600 dollars au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, qui sera imputé sur le fonds de réserve;

8. *Approuve en outre* l'inscription d'un montant de 303 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, qui sera compensée par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

XVII

Progiciel de gestion intégré (Umoja)

Rappelant la section II de sa résolution 60/283, la section II de sa résolution 63/262, sa résolution 64/243, la section II.A de sa résolution 65/259, sa résolution 66/246, la section III de sa résolution 66/263 du 21 juin 2012, la section III de sa résolution 67/246, sa résolution 68/246, et les sections IV et VI de sa résolution 69/274 A,

Ayant examiné le septième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré³⁸, la note du Secrétaire général transmettant le quatrième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré de l'Organisation des Nations Unies³⁹, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif⁴⁰,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³⁸ et de la note du Secrétaire général³⁹;

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁴⁰;

3. *Accepte* le rapport du Comité des commissaires aux comptes³⁹;

4. *Approuve* les recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport;

5. *Se félicite* des progrès accomplis dans la mise en service du progiciel Umoja depuis le précédent rapport d'étape, et prie le Secrétaire général de tout faire pour achever cette mise en œuvre sans plus tarder;

6. *Déplore* les retards intervenus dans la mise en œuvre d'Umoja-Extension 2 et dans la mise en service d'Umoja dans le groupe 5, et prie à cet égard le Secrétaire général de continuer à mettre en œuvre le projet dans le respect du budget et du calendrier approuvés et de lui rendre compte en détail de la pleine mise en service d'Umoja au plus tard à la soixante et onzième session;

7. *Prie* le Secrétaire général, dans le cadre du plan de déploiement complémentaire d'Umoja, de procéder à une évaluation objective de l'état de préparation de l'Organisation et de son aptitude à gérer les changements apportés à ses modes de fonctionnement dans le but d'éviter toute dérive du calendrier et des coûts du projet, de recenser les possibilités d'améliorations supplémentaires et d'optimiser les avantages attendus;

8. *Prie également* le Secrétaire général de prendre sans tarder des mesures pour régler les problèmes restants et atténuer les risques liés à la mise en service d'Umoja, et de veiller à ce que le progiciel soit intégralement déployé en décembre 2018 au plus tard, conformément au calendrier révisé qu'elle a approuvé dans la section III de sa résolution 67/246;

³⁸ A/70/369 et Corr.1 et 2.

³⁹ A/70/158.

⁴⁰ A/70/7/Add.19.

9. *Prie en outre* le Secrétaire général de rendre compte dans le prochain rapport d'étape du déroulement et du résultat de l'évaluation de la mise en service du progiciel;

10. *Demande à nouveau* au Secrétaire général, lors des prochaines phases de mise en œuvre du projet, de mettre en place des procédures claires et transparentes, de tenir un compte détaillé des coûts indirects, notamment ceux liés aux activités préparatoires, et de lui communiquer des données d'une transparence totale sur ces dépenses dans le prochain rapport d'étape;

11. *Demande également à nouveau* au Secrétaire général d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de chaque département;

12. *Demande en outre à nouveau* au Secrétaire général de tout faire pour éliminer les dépassements de crédits en dégagant des gains d'efficacité et en appliquant de bonnes pratiques de gestion de projet, et d'éviter toute nouvelle révision à la hausse du budget au cours de la phase restante du projet, jusqu'au déploiement intégral d'Umoja;

13. *Réaffirme* que le succès de la mise en service d'Umoja exige l'appui et l'adhésion complets de la haute direction et une coopération étroite et continue avec les principales parties prenantes, et engage le Secrétaire général à y veiller au moyen des mécanismes de responsabilité et de gestion de la performance;

14. *Souligne* l'importance de la formation pour la bonne mise en service d'Umoja, et prie à ce sujet le Secrétaire général de faire en sorte que les hauts responsables prévoient pour les unités administratives qui relèvent d'eux, dans le cadre de plans intégrés de formation et de renforcement des capacités, une formation nécessaire et suffisante à Umoja pour tous les utilisateurs du progiciel;

15. *Note* que l'élaboration des plans de valorisation des avantages n'a pas suffisamment progressé, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise au point de tels plans, en tenant compte des recommandations correspondantes du Comité des commissaires aux comptes, et de lui en rendre compte dans le prochain rapport d'étape, sans porter préjudice aux procédures budgétaires établies ni aux prérogatives de la Cinquième Commission, qui est chargée des questions administratives et budgétaires;

16. *Souligne* que l'équipe du projet Umoja et celle du projet relatif aux normes comptables internationales pour le secteur public doivent coopérer étroitement afin d'aligner leurs plans de valorisation des avantages et de renforcer les efforts faits pour recenser les avantages à tirer de ces deux grands projets de transformation et pour mettre en évidence les possibilités de synergies;

17. *Rappelle* les paragraphes 38 et 39 du rapport du Comité consultatif, et prie à cet égard le Secrétaire général d'élaborer des plans de transition détaillés relatifs aux modalités de l'appui à long terme devant être apporté à la solution Umoja par le Directeur général de l'informatique et des communications et à l'intégration du progiciel, de fournir des informations détaillées sur la gouvernance, la gestion et les modalités opérationnelles relatives aux phases déjà mises en œuvre et d'en rendre compte dans le prochain rapport d'étape;

18. *Rappelle également* le paragraphe 44 du rapport du Comité consultatif, et prie le Secrétaire général de continuer à renforcer et conserver les capacités internes nécessaires à la mise en œuvre d'Umoja, d'élaborer à titre prioritaire un plan d'action

détaillé afin que le savoir-faire des consultants soit transmis au personnel affecté au programme et au projet et que les connaissances acquises restent au sein de l'Organisation, et de présenter des informations détaillées à ce sujet dans le prochain rapport d'étape;

19. *Rappelle en outre* le paragraphe 45 du rapport du Comité consultatif, autorise le Secrétaire général, à titre exceptionnel et temporaire, à reporter jusqu'au 31 décembre 2016 la réduction des effectifs de l'équipe du projet Umoja, et décide que les dépenses susceptibles de résulter de cette mesure devront être imputées sur les crédits ouverts au budget d'Umoja pour l'exercice biennal 2016-2017;

20. *Approuve* au chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 un crédit de 8 143 700 dollars, qui représente la part des coûts du projet Umoja imputée au budget ordinaire;

21. *Note* que, dans sa résolution 69/308 du 25 juin 2015, a été approuvé au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 un montant de 31 306 700 dollars, dont 22 891 500 dollars pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015 et 8 415 200 dollars pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016;

22. *Note également* que, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, des dépenses d'un montant de 12 487 100 dollars seront financées au moyen de ressources extrabudgétaires;

XVIII

Étude concernant les besoins en locaux à long terme des organismes des Nations Unies à New York pour la période 2015-2034

Rappelant sa résolution 60/282 du 30 juin 2006, la section III de sa résolution 67/254 A et la section VII de sa résolution 69/262,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général⁴¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁴²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁴¹;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport⁴²;
3. *Rappelle* le paragraphe 4 de la section VII de sa résolution 69/262;

XIX

Cadre pour la mise en œuvre d'un dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Rappelant la section III de sa résolution 67/246, le paragraphe 13 de la section VII de sa résolution 69/262 et le paragraphe 19 de sa résolution 69/273 du 2 avril 2015,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général⁴³ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁴⁴,

⁴¹ A/70/398.

⁴² A/70/7/Add.22.

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁴³;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport⁴⁴;
3. *Se félicite* de l'initiative engagée par le Secrétaire général pour mettre en œuvre un dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;
4. *Souligne* que l'élaboration du dispositif de prestation de services centralisée doit se limiter à la fourniture de services d'appui administratifs et que les fonctions comprenant essentiellement des échanges directs avec les États Membres, en particulier les pays fournisseurs de contingents, continueront d'être exercées au Siège;
5. *Rappelle* que tout changement apporté au dispositif actuel et futur de prestation de services doit recevoir son approbation;
6. *Souligne* qu'il importe de mettre à profit l'expérience et les connaissances de l'équipe du projet Umoja et qu'il est indispensable de mettre en place et de conserver des capacités internes dans le domaine de la prestation de services partagés;
7. *Souligne également* qu'une proposition détaillée doit comprendre une étude de faisabilité définissant le résultat final escompté et des buts et objectifs clairs, ainsi qu'une analyse coût-avantage détaillée exposant les avantages qualitatifs et quantitatifs;
8. *Souligne en outre* que les futures propositions relatives au dispositif de prestation de services centralisée, notamment les propositions budgétaires liées aux avantages qualitatifs et quantitatifs à tirer de l'élaboration et de la mise en œuvre du dispositif, seront subordonnées à la présentation par le Secrétaire général de plans de valorisation des avantages clairs précisant les avantages susceptibles d'être réalisés;
9. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte de l'élaboration du dispositif de prestation de services centralisée à la partie principale de la soixante et onzième session et de continuer à rassembler des éléments d'information susceptibles d'étayer l'étude de faisabilité de ce dispositif, notamment des données de base complètes concernant les services proposés pour chacune des activités;
10. *Prie également* le Secrétaire général de revoir sa proposition de prendre février 2016 pour point de référence de l'élaboration de l'étude de faisabilité du dispositif de prestation de services centralisée, en tenant compte de la période de stabilisation nécessaire d'Umoja, et d'en rendre compte dans son prochain rapport;
11. *Rappelle* le paragraphe 61 de sa résolution 69/307 du 25 juin 2015 et le paragraphe 15 du rapport du Comité consultatif, souligne à nouveau qu'il importe que le dispositif de prestation de services centralisée repose sur les enseignements et sur les pratiques de référence tirés de tous les chantiers de transformation des modes de fonctionnement en cours de façon à profiter au mieux des avantages et à éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activités, et prie le Secrétaire général de décrire dans sa proposition détaillée les mesures qu'il envisage de prendre pour

⁴³ A/70/323.

⁴⁴ A/70/436.

obtenir la cohérence demandée, notamment celles relatives à l'utilisation d'infrastructures et de ressources communes;

12. *Rappelle également* le paragraphe 32 du rapport du Comité consultatif, et demande au Secrétaire général de prendre en compte les dépenses de personnel parmi les critères d'évaluation des lieux d'implantation envisageables pour les services administratifs;

13. *Souligne* que le rapport devrait prendre en compte l'utilisation de toutes les infrastructures existantes de l'Organisation des Nations Unies, y compris celles hors Siège;

14. *Rappelle* le paragraphe 46 du rapport du Comité consultatif, et prie le Secrétaire général de présenter dans son rapport détaillé des propositions relatives à une formule de partage des coûts pour le financement futur de la mise en œuvre du dispositif de prestation de services centralisée;

15. *Rappelle également* le point a) du paragraphe 48 du rapport du Comité consultatif, prend acte des points b), c) et d) du même paragraphe, et prie le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante et onzième session une proposition plus élaborée et détaillée de dispositif de prestation de services centralisée, et d'imputer les honoraires de consultants sur les crédits ouverts au chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;

XX

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rappelant la section VI de sa résolution 68/247 A, ses résolutions 68/248 A et C du 27 décembre 2013, la section II de sa résolution 68/247 B, sa résolution 68/280 du 30 juin 2014, la section IV de sa résolution 69/262 et la section II de sa résolution 69/274 B,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général⁴⁵ et les rapports correspondants du Comité consultatif⁴⁶,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général⁴⁵;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans ses rapports⁴⁶,
3. *Affirme sa volonté* d'examiner les modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales et les recommandations du Comité consultatif en vue de prendre une décision, sans préjuger du résultat, à la première partie de la reprise de la soixante-dixième session;
4. *Considère* qu'il importe de promouvoir la coopération entre les différentes missions des Nations Unies afin d'augmenter leur efficacité et leur efficience, et

⁴⁵ A/70/348 et Add.1 à 7 et Add.7/Corr.1.

⁴⁶ A/70/7/Add.10 à 17.

demande au Secrétaire général de poursuivre ses efforts en ce sens, sans préjudice du mandat et du budget propres à chaque mission;

5. *Prie* le Secrétaire général de présenter à l'avenir les projets de budget des missions politiques spéciales au plus tard durant la dernière semaine d'octobre;

6. *Engage* le Comité consultatif à envisager de présenter un seul rapport, dans la mesure du possible, sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales afin d'en faciliter la consultation par les États Membres;

7. *Rappelle* le paragraphe 44 du rapport du Comité consultatif⁴⁷, et se déclare favorable à la transformation des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement local et au renforcement des capacités locales quand il y a lieu;

8. *Souligne* que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit renforcer et mobiliser ses propres compétences internes pour les activités de fond ou les fonctions récurrentes à long terme;

9. *S'inquiète* de l'augmentation du nombre de postes de niveau élevé au sein des missions politiques spéciales;

10. *Rappelle* la section II de sa résolution 35/217 du 17 décembre 1980, et prie le Secrétaire général de respecter la procédure régissant la création de postes financés à l'aide de fonds extrabudgétaires;

11. *Rappelle également* le paragraphe 17 de la section V de sa résolution 67/254 A, et demande au Secrétaire général, dans le prochain projet de budget, de donner davantage de précisions sur les critères de recours aux services de sécurité armés d'entreprises privées ainsi que sur les modalités administratives et financières afférentes à ces services;

12. *Prie* le Secrétaire général de continuer à prendre toutes les mesures voulues pour faire en sorte que, lorsque les services de sécurité et de protection d'entreprises de sécurité privées sont utilisés, les entreprises retenues opèrent conformément à la législation nationale du pays hôte et à la Charte des Nations Unies et respectent intégralement les règles et principes applicables du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit pénal international;

13. *S'inquiète* de l'absence de politique cohérente relative à la dotation en véhicules des missions politiques spéciales situées dans les lieux d'affectation permanents de l'Organisation ainsi que de l'absence de critères relatifs au stockage et au remplacement des pièces de rechange, et demande au Secrétaire général d'élaborer une telle politique et de la lui présenter à la partie principale de la soixante et onzième session;

14. *Prend note* de la décision d'implanter le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie à Genève, et décide que les dépenses résultant de cette implantation devront être imputées sur les crédits ouverts au budget du Bureau;

15. *Rappelle* le paragraphe 22 du rapport du Comité consultatif⁴⁸, déplore que le Secrétaire général ait recruté un assistant spécial (P-4) et signé un mémorandum d'accord portant sur la location d'un bureau à Bruxelles avant même son approbation,

⁴⁷ A/70/7/Add.10.

⁴⁸ A/70/7/Add.11.

et décide que les dépenses susceptibles de résulter de ces mesures devront être imputées sur les crédits ouverts au budget du Bureau;

16. *Prend acte* du paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif⁴⁹, et décide de reclasser de D-1 à D-2 le poste d'administrateur général chargé des questions politiques au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen;

17. *Rappelle* le paragraphe 12 de la section IV de sa résolution 69/262, note que l'examen du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel est en cours, et demande à cet égard au Secrétaire général d'examiner le classement du poste de l'Envoyé spécial et de lui faire rapport à ce sujet à la partie principale de la soixante et onzième session;

18. *Prend acte* du paragraphe 35 du rapport du Comité consultatif⁴⁸;

19. *Prend acte également* du paragraphe 17 du rapport du Comité consultatif⁴⁸, et décide de créer un poste de spécialiste des questions politiques/attaché de liaison (P-3), basé à Kinshasa, au sein du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs;

20. *Prie* le Secrétaire général d'informer les États Membres lorsque se présentent des possibilités de candidature pour figurer sur les fichiers d'experts des groupes et équipes de surveillance des sanctions autorisés par elle ou par le Conseil de sécurité et de veiller à ce que la procédure de recrutement se déroule conformément aux règles et règlements applicables de l'Organisation des Nations Unies;

21. *Note* qu'à la date d'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité en date du 20 juillet 2015, les dispositions de la résolution 1929 (2010) du Conseil en date du 9 juin 2010, notamment celles relatives au Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran, cesseront de s'appliquer et tous les crédits ouverts dans le cadre de cette résolution seront ajustés en conséquence;

22. *Décide* de réduire de 10 % le montant des crédits alloués au titre du matériel informatique à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale;

23. *Souligne* que toute demande de ressources en personnel qui permettrait au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie d'exécuter son mandat, à savoir assurer l'appui administratif et technique et le soutien logistique de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, devrait figurer dans le projet de budget du Bureau et non de la Mission;

24. *Rappelle* le paragraphe 19 du rapport du Comité consultatif⁵⁰, et approuve la création de 14 postes au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, dont deux postes d'agent local au sein de la composante appui de la mission (un poste d'assistant (Finances) au Groupe des finances et du budget et un poste d'assistant (Voyages) au Groupe des ressources humaines);

25. *Décide* de réduire de 5 % le montant des crédits alloués au titre des voyages au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale;

⁴⁹ A/70/7/Add.16.

⁵⁰ A/70/7/Add.13.

26. *Décide également* de créer un poste de conseiller principal ayant rang de sous-secrétaire général à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et d'ajuster en conséquence le montant prévu au titre des objets de dépense connexes;

27. *Rappelle* le paragraphe 6 du rapport du Comité consultatif⁵¹, et se réjouit de l'amélioration de la présentation des renseignements relatifs à l'exécution du budget de 2015 dans le tableau 1 du rapport du Secrétaire général relatif à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan⁵²;

28. *Prend acte* du paragraphe 30 du rapport du Comité consultatif⁵¹;

29. *Rappelle* le paragraphe 36 du rapport du Comité consultatif⁵¹, et décide de maintenir à 1 780 800 dollars le montant des crédits prévus au titre des voyages pour 2016;

30. *Rappelle également* le paragraphe 39 du rapport du Comité consultatif⁵¹, et souligne qu'elle examine actuellement la formule de partage des coûts pour le système des coordonnateurs résidents;

31. *Rappelle en outre* le paragraphe 18 du rapport du Comité consultatif⁵³, et décide de supprimer six postes d'agent local à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq;

32. *Prend acte* du paragraphe 26 du rapport du Comité consultatif⁵³;

33. *Rappelle* le paragraphe 58 du rapport du Comité consultatif⁴⁷, s'inquiète du manque de clarté des attributions des bureaux d'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq au Koweït et du Bureau d'appui commun de Koweït, et prie le Secrétaire général de procéder à un examen de la structure, des fonctions et des capacités de ces bureaux en vue de veiller à ce que ces derniers contribuent mieux au fonctionnement des deux missions, et de lui faire rapport à ce sujet dans le prochain projet de budget;

34. *Approuve*, pour les 36 missions politiques spéciales autorisées par elle ou par le Conseil de sécurité, un budget d'un montant global de 567 252 400 dollars;

35. *Approuve également* l'imputation d'un montant de 567 252 400 dollars sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;

XXI

Montant global du budget cofinancé du Corps commun d'inspection

Approuve, pour le Corps commun d'inspection, pour l'exercice biennal 2016-2017, un budget d'un montant global de 13 000 200 dollars;

XXII

Montant global du budget cofinancé de la Commission de la fonction publique internationale

Approuve, pour la Commission de la fonction publique internationale, pour l'exercice biennal 2016-2017, un budget d'un montant global de 18 225 600 dollars;

⁵¹ A/70/7/Add.14.

⁵² A/70/348/Add.4.

⁵³ A/70/7/Add.15.

XXIII

**Montant global du budget cofinancé du Conseil des chefs
de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination**

Prend acte du budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour l'exercice biennal 2016-2017, d'un montant global de 6 183 800 dollars;

XXIV

**Montant global du budget cofinancé du Département de la sûreté
et de la sécurité**

Approuve, pour le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, pour l'exercice biennal 2016-2017, un budget d'un montant global de 263 409 100 dollars, se répartissant comme suit :

- a) Dispositifs de sécurité sur le terrain : 237 454 000 dollars;
- b) Services de sûreté et de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne : 25 955 100 dollars;

XXV

Incidence des variations des taux de change et d'inflation

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur l'évolution des taux de change et des taux d'inflation⁵⁴, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif⁵⁵,

Prend acte des prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur l'évolution des taux de change et des taux d'inflation;

XXVI

Fonds de réserve

Note que le solde du fonds de réserve s'établit à 24 007 067 dollars.

⁵⁴ A/70/603.

⁵⁵ A/70/7/Add.35.

Projet de résolution III Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

A

Ouverture de crédits pour l'exercice biennal 2016-2017

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2016-2017 :

1. Des crédits d'un montant total de 5 401 794 400 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre premier. Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>	
1 Politiques, direction et coordination d'ensemble	117 428 000
2 Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	618 122 200
Total partiel	735 550 200
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3 Affaires politiques	1 238 803 600
4 Désarmement	24 950 700
5 Opérations de maintien de la paix	109 624 000
6 Utilisations pacifiques de l'espace	7 162 300
Total partiel	1 380 540 600
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7 Cour internationale de Justice	45 975 700
8 Affaires juridiques	48 845 900
Total partiel	94 821 600
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9 Affaires économiques et sociales	157 717 800
10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	10 912 500
11 Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	16 798 300
12 Commerce et développement	135 159 400
13 Centre du commerce international	35 697 300
14 Environnement	35 331 400
15 Établissements humains	20 806 800
16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	36 917 600
17 ONU-Femmes	15 256 400
Total partiel	464 597 500

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
18	Développement économique et social en Afrique 153 650 300
19	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique 94 646 200
20	Développement économique en Europe 64 870 900
21	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes 105 299 700
22	Développement économique et social en Asie occidentale 69 369 400
23	Programme ordinaire de coopération technique 54 763 400
Total partiel 542 599 900	
<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>	
24	Droits de l'homme 191 574 900
25	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance 82 204 900
26	Réfugiés de Palestine 55 592 900
27	Aide humanitaire 30 402 300
Total partiel 359 775 000	
<i>Titre VII. Information</i>	
28	Information 188 021 900
Total partiel 188 021 900	
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
29A	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion 22 677 000
29B	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité 35 043 500
29C	Bureau de la gestion des ressources humaines 70 800 100
29D	Bureau des services centraux d'appui 166 116 100
29E	Bureau de l'informatique et des communications 98 461 800
29F	Administration (Genève) 134 658 700
29G	Administration (Vienne) 33 204 200
29H	Administration (Nairobi) 28 157 300
Total partiel 589 118 700	
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
30	Contrôle interne 40 213 800
Total partiel 40 213 800	
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
31	Activités administratives financées en commun 11 448 200

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
32 Dépenses spéciales	153 244 800
Total partiel	164 693 000
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	97 091 100
Total partiel	97 091 100
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
34 Sûreté et sécurité	234 295 400
Total partiel	234 295 400
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>	
35 Compte pour le développement	28 398 800
Total partiel	28 398 800
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
36 Contributions du personnel	482 076 900
Total partiel	482 076 900
Total	5 401 794 400

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour chacune des années de l'exercice biennal 2016-2017 aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

B

Prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2016-2017

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2016-2017 :

1. Les prévisions de recettes autres que les contributions des États Membres s'élèvent à un montant total de 531 347 800 dollars des États-Unis se répartissant comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	486 414 800
2. Recettes générales	41 226 700
3. Services destinés au public	3 706 300
Total	531 347 800

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, à la vente de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par le crédit ouvert seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

C

Financement des crédits ouverts pour l'année 2016

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2016 :

1. Les crédits ouverts au budget, soit 2 700 897 200 dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant total (5 401 794 400 dollars) des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, plus le montant de 218 923 200 dollars correspondant à l'augmentation nette résultant de la révision des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015, qu'elle a approuvée par ses résolutions 69/274 A du 2 avril 2015, 69/274 B du 25 juin 2015 et 70/240 A du 23 décembre 2015, seront financés, conformément aux dispositions des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹, au moyen des montants suivants :

a) 50 868 900 dollars correspondant à la moitié du montant des prévisions de recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2016-2017 dans la résolution B ci-dessus, soit 22 466 500 dollars, majorée de l'augmentation des recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2014-2015 dans sa résolution 70/240 B du 23 décembre 2015, soit 28 402 400 dollars;

b) 13 911 000 dollars correspondant à la différence entre le montant des crédits ouverts et le montant mis en recouvrement pour financer le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Ebola et la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola dans ses résolutions 69/263 A du 29 décembre 2014 et 69/274 B;

c) 154 852 400 dollars destinés à financer le plan-cadre d'équipement par prélèvement sur le Fonds général conformément à sa résolution 69/274 A, dont 36 613 400

¹ ST/SGB/2013/4.

dollars provenant du Compte spécial constitué par sa résolution 3049 A (XXVII) du 19 décembre 1972, 33 000 000 dollars provenant de l'annulation d'engagements de l'exercice biennal 2012-2013, 40 239 000 dollars provenant du solde inutilisé de l'exercice biennal 2012-2013 et 45 000 000 dollars correspondant au montant mis en recouvrement auprès des États Membres conformément à la résolution 67/238 du 24 décembre 2012, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies;

d) 2 700 188 100 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 70/245 du 23 décembre 2015, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies;

2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leur part respective dans le montant total de 252 038 900 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se répartit comme suit :

a) 243 207 400 dollars représentant la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017 au paragraphe 1 de la résolution B ci-dessus;

b) 8 755 900 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2014-2015 approuvée dans sa résolution 69/274 B;

c) 580 100 dollars correspondant à la baisse du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2014-2015 approuvée dans sa résolution 70/240 B;

d) 655 700 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes provenant des contributions du personnel du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola approuvée dans sa résolution 69/263 A.

Projet de résolution IV Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2016-2017

L'Assemblée générale

1. *Autorise* le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹, ainsi que du paragraphe 3 de la présente résolution, à contracter pendant l'exercice biennal 2016-2017 des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires à effectuer en cours d'exercice ou ultérieurement, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) Les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité, à concurrence de 8 millions de dollars des États-Unis pour chacune des deux années de l'exercice biennal 2015-2016;

b) Les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait :

i) Aux dépenses entraînées par la désignation de juges ad hoc (Article 31 du Statut de la Cour internationale de Justice), à concurrence de 200 000 dollars au total;

ii) Aux dépenses résultant de la citation de témoins et de la désignation d'experts (Article 50 du Statut) ou de la désignation d'assesseurs (Article 30 du Statut), à concurrence de 50 000 dollars au total;

iii) Aux dépenses entraînées par le maintien en fonctions de juges non réélus jusqu'à ce qu'ils aient fini de connaître des affaires dont ils étaient saisis (paragraphe 3 de l'Article 13 du Statut), à concurrence de 40 000 dollars au total;

iv) Au paiement de la pension et des frais de voyage et de déménagement des juges qui prennent leur retraite et au paiement des frais de voyage et de déménagement ainsi que de l'indemnité d'installation de membres de la Cour (paragraphe 7 de l'Article 32 du Statut), à concurrence de 410 000 dollars au total;

v) Aux dépenses entraînées par les activités menées par la Cour ou ses chambres ailleurs qu'à La Haye (Article 22 du Statut), à concurrence de 25 000 dollars au total;

c) Les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires aux fins des mesures de sécurité visées au paragraphe 6 de la section XI de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, à concurrence de 1 million de dollars au total pour l'exercice biennal 2016-2017;

2. *Décide* que le Secrétaire général fera rapport au Comité consultatif et à elle-même, à ses soixante et onzième et soixante-douzième sessions, sur tous les engagements contractés en vertu de la présente résolution et sur les circonstances

¹ ST/SGB/2013/4.

qui les ont motivés, et lui présentera des demandes de crédits supplémentaires concernant ces engagements;

3. *Décide également* que, pour l'exercice biennal 2016-2017, si le Secrétaire général doit, du fait d'une décision du Conseil de sécurité, contracter au titre du maintien de la paix et de la sécurité des engagements d'un montant supérieur à 10 millions de dollars, il lui soumettra la question ou, si elle a interrompu sa session ou n'est pas en session, convoquera une reprise de session ou une session extraordinaire pour qu'elle examine la question.

Projet de résolution V

Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2016-2017

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit :

1. Le Fonds de roulement est fixé à 150 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2016-2017;
2. Les États Membres verseront des avances au Fonds de roulement selon le barème des quotes-parts qu'elle a adopté pour déterminer les contributions des États Membres au financement du budget pour l'année 2016;
3. Viendront en déduction de ces avances :
 - a) Les crédits, d'un montant ajusté de 1 025 092 dollars, revenant aux États Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et en 1960;
 - b) Les avances en espèces que les États Membres ont versées au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015 en application de sa résolution 68/250 du 27 décembre 2013;
4. Si le total des crédits revenant à un État Membre et de ses avances au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015 excède le montant de l'avance qu'il doit verser en application du paragraphe 2 de la présente résolution, l'excédent viendra en déduction du montant des contributions dues par cet État Membre pour l'exercice biennal 2016-2017;
5. Le Secrétaire général est autorisé à avancer par prélèvement sur le Fonds de roulement :
 - a) Les sommes nécessaires pour financer les crédits ouverts en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées au fur et à mesure du recouvrement des contributions;
 - b) Les sommes nécessaires pour couvrir les engagements de dépenses dûment autorisés dans des résolutions, en particulier la résolution 70/250 du 23 décembre 2015, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2016-2017, étant entendu que le Secrétaire général demandera dans le projet de budget les montants nécessaires pour rembourser le Fonds de roulement;
 - c) Les sommes nécessaires pour alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations auto-amortissables, étant entendu que, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, elles ne pourront dépasser 200 000 dollars mais que des avances dépassant ce montant pourront être versées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - d) Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif, les sommes nécessaires pour couvrir le versement de primes d'assurance payables d'avance pour une période d'assurance allant au-delà de l'exercice biennal au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que pendant toute la durée de validité des polices, le Secrétaire général demandera dans le projet de budget de chaque exercice

biennal les crédits requis pour couvrir les primes dues au titre de l'exercice considéré;

e) Les sommes nécessaires pour que les obligations courantes puissent être couvertes au titre du Fonds de péréquation des impôts en attendant que le Fonds soit crédité des sommes devant venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès que le Fonds aura été crédité des sommes attendues;

6. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 de la présente résolution ne suffirait pas à couvrir les besoins de trésorerie normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser pendant l'exercice biennal 2016-2017 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions qu'elle a approuvées dans sa résolution 1341 (XIII) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts qu'elle aura autorisés.
